



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2012
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

Au paragraphe 2 de sa résolution 1985 (2011), le Conseil de sécurité a demandé au Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009) de lui présenter un rapport final accompagné de ses conclusions et recommandations.

Le Président communique donc ci-après le rapport du Groupe d'experts (voir annexe).



Annexe

**Lettre datée du 11 juin 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Coordonnateur
du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009)**

Au nom des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe sur ses travaux, établi en application du paragraphe 2 de la résolution 1985 (2011).

Le rapport a été soumis le 11 mai 2012 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), qui l'a examiné le 11 juin 2012.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de la pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
créé par la résolution 1874 (2009)
du Conseil de sécurité
(*Signé*) John **Everard**

Pièce jointe

Lettre datée du 11 mai 2012, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) par le Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009)

Le Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité a l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final qu'il a établi sur ses travaux, en application du paragraphe 2 de la résolution 1985 (2011).

Le Groupe d'experts vous prie de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
créé par la résolution 1874 (2009)
du Conseil de sécurité
(*Signé*) John **Everard**

(*Signé*) Katsuhisa **Furukawa**
Expert

(*Signé*) Erik **Marzolf**
Expert

(*Signé*) William J. **Newcomb**
Expert

(*Signé*) **Duk** Ho Moon
Expert

(*Signé*) Alexander **Vilnin**
Expert

(*Signé*) Xiaodong **Xue**
Expert

Rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)

Résumé

Pendant la période couverte par le présent rapport, la République populaire démocratique de Corée n'a cessé de rejeter et de violer les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Le 13 avril 2012, au mépris des dispositions desdites résolutions et faisant fi de la vague de protestations de la communauté internationale, elle a procédé au lancement d'un missile, à la suite de quoi le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de la Présidente condamnant cette action. La République populaire démocratique de Corée a, en réponse, annoncé qu'elle élargira ses programmes nucléaires et continuera de lancer des satellites.

Les États Membres n'ont signalé au Comité aucune violation impliquant le transfert d'articles nucléaires ou d'autres articles ayant trait aux armes de destruction massive ou aux missiles balistiques, et ils n'ont pas non plus présenté de rapports sur le gel d'avoirs appartenant à des entités et personnes désignées par le Comité. Ils ont toutefois signalé plusieurs autres violations, notamment des ventes illicites d'armes et de matériels connexes et d'articles de luxe. Le Groupe d'experts a procédé à des enquêtes sur ces nouvelles violations, sur des violations qui lui avaient été signalées et sur d'autres violations éventuelles, lesquelles témoignent clairement du fait que la République populaire démocratique de Corée continue activement de bafouer les dispositions énoncées dans les résolutions. Ces violations illustrent les techniques complexes appliquées pour échapper à la vigilance des États Membres. Le Groupe d'experts a étudié en particulier plusieurs mesures d'interception de marchandises interdites à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée.

L'application des sanctions continue de se heurter à de graves problèmes. Elle pèse lourdement sur les États Membres, et la République populaire démocratique de Corée est passée maître dans l'art d'en exploiter les points faibles. Moins de la moitié des États Membres ont présenté les rapports qu'ils sont censés établir sur les mesures prises pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Toutefois, si les résolutions n'ont pas contraint la République populaire démocratique de Corée à arrêter les activités interdites, elles semblent les avoir ralenties et avoir rendu les transactions illicites beaucoup plus difficiles et coûteuses. Sur la base des études qu'il a effectuées, le Groupe d'experts formule une série de recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'application des mesures énoncées dans les résolutions.

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et glossaire	6
I. Introduction	7
II. Considérations générales et contexte politique	7
III. Méthodologie	10
IV. Groupe d'experts	11
V. Programmes nucléaires et autres programmes de la République populaire démocratique de Corée concernant les armes de destruction massive et les missiles balistiques	13
A. Programmes nucléaires	14
B. Autres programmes actuels d'armes de destruction massive	18
C. Programmes de missiles balistiques et programmes connexes	18
VI. Analyse de l'application des sanctions	22
A. Entraves à l'application des mesures énoncées dans les résolutions	22
B. Rapports des États Membres	24
C. Mesures relatives aux exportations et importations	27
D. Interception	40
E. Mesures frappant les transactions financières	43
F. Effets non désirés	45
VII. Désignation de marchandises, d'entités et de particuliers	46
VIII. Recommandations	46
Annexes	
I. Map of main launch sites and nuclear complex, Democratic People's Republic of Korea	51
II. Imagery of the Yongbyon nuclear complex	52
III. Imagery of the fuel fabrication plant	53
IV. Imagery of the 5-MWe reactor and light water reactor construction site	54
V. Imagery of Tongchang-ri (Sohae launch site)	55
VI. Imagery of Musudan-ri (Tonghae launch site)	56
VII. Items designated by Member States as luxury goods	57
VIII. Excerpts from the FATF 40 Recommendations, February 2012	64
IX. Financial risks identified by the Department of the Treasury of the United States of America	65
X. List of autonomous designations	68
XI. List of the Panel's meetings	77

Abréviations et glossaire

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GAFI	Groupe d'action financière
IAN	notice d'aide à l'application des résolutions [publiée par le Comité créé par la résolution 1718 (2005)] – notice d'information pratique
KCNA	Agence centrale de presse coréenne
MW	mégawatt électrique
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
PAM	Programme alimentaire mondial
REL	réacteur à eau légère
UFE	uranium faiblement enrichi
UF ₄	tétrafluorure d'uranium
UF ₆	hexafluorure d'uranium
UHE	uranium hautement enrichi

Les mots et membres de phrase figurant dans la colonne de gauche ci-après, qui sont utilisés dans le présent rapport, ont spécifiquement la signification figurant dans la colonne de droite :

« Le Comité »	Le Comité créé par la résolution 1718 (2006)
« Les résolutions »	Les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009)
« Les sanctions »	Les mesures énoncées dans les résolutions
« Interception »	L'inspection, la saisie et la destruction des cargaisons, telles que définies aux paragraphes 11, 12 et 14 de la résolution 1874 (2009)

I. Introduction

1. Le mandat principal du Groupe d'experts est énoncé au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Dans le présent rapport, comme l'a recommandé le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997), le Groupe d'experts examine quelques questions d'ordre général pour établir le contexte de ses travaux, avant de procéder à l'examen et à l'analyse d'un certain nombre de violations. Il examine l'application des mesures sous différents angles, en se fondant sur ces violations et sur d'autres renseignements dont il dispose. Il formule, pour terminer, une série de recommandations sur la manière dont les résolutions pourraient être appliquées plus efficacement. Il a respecté les directives du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques en ce qui concerne la longueur des documents.

2. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a enquêté sur de nombreuses violations. Il a énoncé les enseignements tirés de ses activités de sensibilisation des États Membres et s'est employé à mieux comprendre les problèmes que rencontrent ceux-ci. Le lancement de missile effectué le 13 avril 2012 et le défilé militaire organisé deux jours plus tard ont confirmé que la République populaire démocratique de Corée était bien résolue à poursuivre ses programmes nucléaires et ses programmes de missiles balistiques et programmes connexes, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité.

3. Au moment où est établi le texte définitif du présent rapport, des spécialistes signalent que la République populaire démocratique de Corée se prépare à effectuer un autre essai nucléaire. On peut, de ce fait, craindre un peu plus que ce pays combine son programme d'enrichissement d'uranium avec son programme de plus en plus important de missiles balistiques. Le Groupe d'experts n'a toutefois noté, au cours de la période considérée, aucune tentative d'achat illicite en appui aux programmes nucléaires interdits de la République populaire démocratique de Corée.

II. Considérations générales et contexte politique

4. Le contexte politique, qui reste explosif et dont les principaux éléments sont exposés ci-après, influe sur l'application des sanctions et les travaux du Groupe d'experts :

a) Kim Jong-il est décédé en décembre 2011 et son troisième fils Kim Jong-un (âgé de 28 ou 29 ans) a depuis lors assumé un certain nombre de fonctions de haute direction. Il a, en particulier, été nommé Premier Secrétaire du Parti des travailleurs de Corée (parti au pouvoir), le 12 avril 2012, et Premier Président de la Commission de défense nationale le 13 avril 2012;

b) Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a continué de soutenir qu'il met l'accent sur le développement économique, notamment l'agriculture et l'industrie légère pour accroître la production alimentaire et la production de biens populaires, l'objectif étant d'améliorer le niveau de vie de la population, et qu'il estime que le problème alimentaire est une question brûlante pour la construction d'un pays prospère¹. Le pays continue toutefois de faire face à

¹ « DPRK leading newspapers publish joint new year editorial » (Les principaux journaux de la République populaire démocratique de Corée publient un éditorial commun à l'occasion du Nouvel An) », KCNA, 1^{er} janvier 2012.

de graves problèmes économiques, en particulier à cause de pénuries chroniques de denrées alimentaires et de carburant; les organismes des Nations Unies signalent que la situation alimentaire est catastrophique en dehors de Pyongyang². En octobre 2011, à son retour d'une tournée en République populaire démocratique de Corée, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a déclaré que la situation du pays en matière de sécurité alimentaire demeurerait extrêmement préoccupante, la population, de plus en plus vulnérable, étant toujours tributaire d'un « système de distribution alimentaire défaillant »³;

c) La République populaire démocratique de Corée a redoublé d'efforts pour promouvoir le commerce et attirer les investissements internationaux. Tout récemment, illustrant le renforcement des liens commerciaux entre les deux pays, l'ambassade de Chine à Pyongyang a annoncé la création commune de l'Association de la Chambre de commerce Corée-Chine à Pyongyang. Le Gouvernement chinois a convenu de créer une zone de libre-échange dans les îles Hwanggumpyong et Wihwa, près de Dandong. La Chine et la Fédération de Russie coopèrent avec la République populaire démocratique de Corée pour promouvoir le développement de la zone du fleuve Tuman. La Chine et la Fédération de Russie ont toutes les deux annoncé des plans de réparation et d'élargissement sensible des infrastructures portuaires à Rajin et prennent également des mesures pour améliorer les liaisons routières et ferroviaires avec le port. Un nouveau train de marchandises d'une capacité annuelle initiale de 100 000 conteneurs qui relierait Rajin à Khasan devrait entrer en service en octobre 2012. L'idée de ce projet remonte à plus de 10 ans, mais n'a commencé à progresser que depuis quelques années. Au départ, la République de Corée y était elle aussi associée et, telle qu'elle était conçue, la ligne ferroviaire devait faire partie d'un pont terrestre afin de réduire les coûts de transport vers les marchés européens. L'escalade des tensions dans la péninsule coréenne trouble les perspectives du rendement à court terme des investissements. La pose d'un gazoduc qui traversera la République populaire démocratique de Corée jusqu'en République de Corée est un autre projet qui pourrait lui aussi être retardé, même si la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée ont signé le mémorandum d'accord de sa construction en septembre 2011;

d) L'action menée pour atteindre les objectifs de la résolution continue de se heurter à de graves problèmes. Les pourparlers à six pays n'ont pas repris. Les accords issus des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique ont amené chacun de ces pays à publier des déclarations parallèles le 29 février. La République populaire démocratique de Corée a indiqué dans sa déclaration qu'elle avait accepté « un moratoire sur les essais nucléaires, les lancements de missiles à longue portée et les activités d'enrichissement d'uranium à Yongbyon » et accepté « d'autoriser l'AIEA à superviser le moratoire sur l'enrichissement d'uranium tandis que se poursuivent des pourparlers fructueux ». Pour leur part, les États-Unis ont indiqué dans leur déclaration qu'ils livreraient les 240 000 mètres cubes d'assistance alimentaire qu'ils

² Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire en République populaire démocratique de Corée, rapport spécial publié le 25 novembre 2011.

³ Déclaration de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires sur la situation en République populaire démocratique de Corée, 21 octobre 2011; disponible à l'adresse : <http://www.un.org/french/newscentre/pdf/2011/21102011Fr.pdf>.

se proposaient de faire parvenir à la République populaire démocratique de Corée, une fois que seraient prises les mesures de contrôle nécessaires à cette livraison⁴;

e) Le 16 mars, la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle lancerait, entre le 12 et le 16 avril, un satellite au moyen d'une fusée Unha-3. Les États-Unis ont déclaré qu'une telle action annulerait l'accord du 29 février⁵;

f) Le 13 avril, la République populaire démocratique de Corée a lancé un missile et a annoncé par la suite que le satellite qu'il était censé transporter n'a pu entrer en orbite. Sur la base des informations publiées par les États-Unis⁶, les experts dans le domaine estiment que le missile s'est désintégré après environ deux minutes de vol;

g) Le 16 avril, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de sa présidente (S/PRST/2012/13) dans laquelle il a condamné énergiquement le tir et réaménagé les mesures qu'il a imposées dans ses résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée ont déclaré respectivement qu'ils renonceraient aux engagements pris dans le cadre de l'accord du 29 février⁷;

⁴ Victoria Nuland, « U.S.-DPRK bilateral discussions » (Pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée), déclaration à la presse, 29 février 2012; « DPRK Foreign Ministry Spokesman on result of DPRK-U.S. talks » (Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée sur les résultats des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis), KCNA, 29 février 2012.

⁵ « Such a missile launch would pose a threat to regional security and would also be inconsistent with North Korea's recent undertaking to refrain from long-range missile launches » (Un tel lancement de missile pose un problème de sécurité régionale et contredirait le récent engagement de la Corée du Nord à ne pas procéder à des lancements de missiles à longue portée). Victoria Nuland, « North Korean announcement of missile launch » (Annonce d'un lancement de missile par la Corée du Nord), déclaration à la presse, 16 mars 2012.

⁶ « Initial indications are that the first stage of the missile fell into the sea 165 km west of Seoul, South Korea. The remaining stages were assessed to have failed and no debris fell on land. At no time were the missile or the resultant debris a threat. » (Selon les premières indications, le premier étage du missile est tombé dans la mer à 165 km à l'ouest de Séoul (Corée du Sud). Les étages restants ont dû se désintégrer et aucun débris n'est tombé sur Terre. À aucun moment le missile ou les débris produits n'ont constitué une menace.), Commandement de la défense aérienne et spatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), « NORAD and USNORTHCOM acknowledge missile launch » (Le NORAD et le USNORTHCOM confirment le lancement de missile), 12 avril 2012.

⁷ « A launch of this kind, which would abrogate our agreement, would call into question the credibility of all the commitments that the DPRK has made to us, is making in general, including the commitments that we have had with regard to the nutritional assistance » (Un lancement de ce type, qui annulerait notre accord, remettrait en question la crédibilité de tous les engagements que la République populaire démocratique de Corée a pris vis-à-vis de nous et de tous les engagements qu'elle prend d'une manière générale, y compris ceux que nous avons pris en ce qui concerne l'aide alimentaire), point de presse quotidien du Département d'État, 16 mars 2012. « Comme les États-Unis d'Amérique ont, par leurs actes ouvertement hostiles, violé leur accord avec la République populaire démocratique de Corée en date du 29 février, nous nous estimons désormais libérés de nos engagements. », lettre datée du 19 avril 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/239).

h) Les relations entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée demeurent extrêmement tendues. De même, au cours des 12 derniers mois, il n'y a pas eu de réunions officielles confirmées entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée.

5. À long terme, on ne sait pas très bien quels effets ce contexte politique en mutation aura sur l'application des sanctions, mais, à court terme, les perspectives ne sont guère encourageantes. Le 17 avril, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que le pays continuait de considérer les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité comme illégales et a rejeté « résolument et totalement l'attitude déraisonnable du Conseil de sécurité, qui viole le droit légitime de la République populaire démocratique de Corée [de] lancer des satellites »⁸. Par ailleurs, en réponse à la déclaration commune des cinq membres permanents du Conseil de sécurité engageant le pays à s'abstenir de tout autre acte de provocation⁹, le 6 mai 2012, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que le pays comptant sur la dissuasion nucléaire pour assurer sa défense, il protégera fermement sa souveraineté et accélérera le développement de sa technologie spatiale à des fins pacifiques et de son industrie nucléaire¹⁰.

6. Nombreux sont ceux qui pensent que l'échec du lancement du 13 avril pourrait inciter la République populaire démocratique de Corée à procéder à un essai nucléaire pour réaffirmer son prestige, ce qui susciterait une autre mesure de la part du Conseil de sécurité. Certains spécialistes ont signalé que des préparatifs sont actuellement en cours et que le pays pourrait à tout moment effectuer un essai¹¹. Dans l'avenir, si les problèmes économiques continuent de se poser, voire de s'aggraver, ils pourraient influencer sur le comportement de la République populaire démocratique de Corée. Les recettes en devises ne suffisent pas pour couvrir les besoins du pays en importations. Le Groupe d'experts prend note de la préoccupation selon laquelle, si le pays continue d'avoir du mal à répondre à ses besoins en devises par des exportations légales, il risque d'être tenté de recourir davantage aux exportations illicites.

III. Méthodologie

7. Le mandat du Groupe d'experts est défini au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Il a été renouvelé et actualisé aux paragraphes 3

⁸ Voir S/2012/239.

⁹ Déclaration de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, lue par l'Ambassadrice Susan F. Burke, Représentante spéciale des États-Unis d'Amérique pour la non-prolifération nucléaire, Vienne, 3 mai 2012 (voir NPT/CONF.2015/PC.I/12).

¹⁰ « Anti-DPRK "Joint Statement" of UNSC Rebuffed » (Rejet de la déclaration commune des membres du Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée), KCNA, 6 mai 2012.

¹¹ Voir par exemple un article intitulé « Analysts predict imminent North Korean nuclear test » (Les spécialistes prédisent que des essais nucléaires nord-coréens sont imminents), paru dans *Jane's Defence Weekly*, 18 avril 2012.

et 4 de la résolution 1985 (2011). Le Groupe d'experts est placé sous la direction du Comité.

8. Les règles de fonctionnement et procédures opérationnelles du Groupe d'experts tiennent compte des recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir S/2006/997). Le Groupe d'experts s'emploie à observer une grande rigueur méthodologique en matière de preuve, mais il ne faut pas oublier que le Groupe n'a ni pouvoir d'enquête comme un organe judiciaire ni pouvoir d'injonction. Outre les observations *de visu* faites sur place par ses propres membres, le Groupe d'experts s'appuie sur deux sources : *primo*, les renseignements (quelquefois confidentiels) présentés par les États qui coopèrent avec le Groupe, les organisations internationales, les officiels, les journalistes et les particuliers; *secundo*, les renseignements qui sont dans le domaine public. Pour évaluer le sérieux des renseignements, le Groupe d'experts garde toujours à l'esprit la qualité et les fonctions de ses informateurs. Il s'efforce de corroborer ce qu'il affirme ou constate par des informations de sources dignes de foi.

9. La participation aux travaux du Groupe d'experts se fait de façon démocratique, coopérative et sans exclusive. Les décisions internes sont prises par l'ensemble des experts, et le Groupe s'est toujours efforcé de travailler par consensus. Dans les quelques cas où cela n'est pas possible et qu'il s'agit de questions de fond, il est rendu compte du point de vue de la majorité, mais les opinions divergentes des autres membres sont également exposées.

10. Tout en respectant les principes d'objectivité, de transparence et de responsabilité dans son travail, le Groupe d'experts s'emploie à assurer la confidentialité. Les renseignements qui lui ont été fournis à titre confidentiel ou pour diffusion restreinte sont traités en conséquence, d'une manière compatible avec ses attributions.

11. Le Groupe d'experts continue de se heurter à des difficultés particulières, notamment celles indiquées ci-après, dans la réalisation des enquêtes et l'établissement des rapports. La République populaire démocratique de Corée rejette de façon véhémente les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) sous tous leurs aspects et, de ce fait, le Groupe d'experts n'a pas directement accès à l'État sanctionné. La République populaire démocratique de Corée fait preuve d'une absence presque totale de transparence à l'égard de la communauté internationale. Le Groupe d'experts a beaucoup de mal à enquêter sur des violations qui ont pu se produire avant la mise en place du dispositif de signalement des cas d'interception d'articles prohibés en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée, en juin 2009, et sur certaines autres activités suspectes précédemment entreprises.

IV. Groupe d'experts

12. Le Groupe d'experts a été constitué par le Secrétaire général le 12 août 2009, conformément au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Pendant la période considérée, il était composé comme suit : John Everard (Royaume-Uni) (Coordonnateur); Katsuhisa Furukawa (Japon, à partir d'octobre 2011); George Lopez (États-Unis, jusqu'en juillet 2011); Erik Marzolf (France); Duk Ho Moon (République de Corée); William J Newcomb III (États-Unis, à partir

de septembre 2011); Alexander Vilnin (Fédération de Russie); Xiaodong Xue (Chine); Takehiko Yamamoto (Japon, jusqu'en septembre 2011). Les experts bénéficient de concours de quatre membres du Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques.

13. Depuis son rapport final de 2011¹², le Groupe d'experts a, comme il en a été prié dans la résolution 1985 (2011), soumis un programme de travail au Comité le 6 juillet et un rapport de mi-mandat au Conseil de sécurité le 2 décembre. Il a également apporté son concours au Comité, à sa demande, notamment pour l'élaboration d'un projet de notice d'aide à l'application des résolutions à l'intention des États Membres sur les sanctions concernant les articles de luxe, laquelle a été publiée le 5 décembre 2011 comme Note d'information pratique n° 3¹³.

14. Dans l'exécution de son mandat, le Groupe d'experts s'est employé à rassembler, examiner et analyser des informations sur les violations des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Depuis mai 2011, il a obtenu des renseignements de nombreux États Membres et d'autres parties intéressées. Il a également, à l'invitation des États Membres concernés, examiné des marchandises saisies à la suite de l'inspection de cargaisons en vertu du paragraphe 11 de la résolution 1874 (2009).

15. Le Groupe d'experts a continué de consulter largement les États, organismes des Nations Unies et autres intéressés afin de recueillir d'autres informations sur l'application des sanctions. Ses membres ont participé à divers séminaires et conférences qui se sont avérés des instances très utiles à la fois pour discuter de la question de l'application des mesures et pour élargir le réseau de contacts du Groupe d'experts. Une liste des missions qu'ils ont effectuées et des réunions auxquelles ils ont assisté au cours de la période considérée figure à l'annexe XI.

16. Le Groupe d'experts a également participé activement aux activités de sensibilisation menées par le Comité et il s'est employé à accroître le nombre des rapports de mise en œuvre soumis par les États Membres et à en améliorer la qualité. À cette fin, il a collaboré avec les groupes régionaux des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York : ainsi, le Coordonnateur a présenté un exposé au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes le 28 septembre. Le Groupe d'experts a établi des contacts avec les États d'Afrique de l'Est lors d'une manifestation de l'Institut international d'études stratégiques à Nairobi les 23 et 24 mai. Il coopère également avec des organisations telles que le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Forum des îles du Pacifique et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour organiser des activités de sensibilisation dans différentes régions. Au cours des séminaires et conférences auxquels ils ont assisté, les experts ont sensibilisé les participants à l'importance des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), et ils ont présenté de nombreux exposés sur l'application de ces résolutions, y compris la soumission de rapports nationaux de mise en œuvre. Le Groupe d'experts envisage d'étendre ses activités de sensibilisation à tous les autres groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies à New York et de prendre contact aux fins de consultations avec les États Membres en retard dans l'établissement de leur rapport.

¹² Un membre du Groupe d'experts, Xiaodong Xue, tient à se dissocier du rapport de 2011, étant donné qu'il ne l'a pas signé bien qu'il ait pleinement participé à sa rédaction. Le rapport reste un document interne du Conseil de sécurité.

¹³ Peut être consulté sur le site du Comité à l'adresse <http://www.un.org/french/sc/committees/1718/pdf/informnot3.pdf>.

17. Le Groupe d'experts coopère également avec des entités telles que le Groupe d'action financière (GAFI) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour faire mieux connaître les résolutions. Il a participé aux discussions du GAFI pour l'élaboration de recommandations et la définition de pratiques exemplaires à l'intention des organes compétents, et il a discuté avec l'OMD du rassemblement des éléments nécessaires pour l'établissement de normes et de la conception de programmes de formation spécifiques. Il estime que, par leur action, ces entités apportent une précieuse contribution à l'application effective des résolutions.

18. Élargissant le champ de ses sources d'information, le Groupe d'experts a établi avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld des relations de coopération dont il a tiré largement parti; il a adopté l'utilisation de bases de données spécialisées et de systèmes de suivi et a commencé à utiliser des logiciels spécialisés pour les analyses de réseau. Cela a consisté à acquérir les systèmes en question et à assurer la formation à leur utilisation.

19. Afin de procéder à des échanges d'informations, de comparer les impressions sur les meilleures pratiques et de rationaliser les coûts (notamment en organisant des manifestations communes), le Groupe d'experts s'est souvent concerté avec d'autres groupes d'experts et des groupes de contrôle, en particulier les groupes basés à New York et, lorsqu'ils y viennent, ceux basés ailleurs.

20. Dans tous les aspects de ses travaux, le Groupe d'experts est conscient des contraintes financières que connaît l'Organisation. Chaque fois que possible, il a recouru à la visioconférence et à la téléconférence et, lorsqu'il doit effectuer des voyages, il a essayé de combiner les réunions dans la même région de manière à réduire les coûts au minimum. Habituellement, seuls un, deux ou trois membres participent à une mission. Le Groupe d'experts a également essayé, dans la mesure du possible et selon le cas, de combiner les manifestations avec d'autres groupes d'experts afin non seulement de réaliser des économies (y compris pour les États Membres participants) mais encore de maximiser l'impact de ces manifestations.

V. Programmes nucléaires et autres programmes de la République populaire démocratique de Corée concernant les armes de destruction massive et les missiles balistiques

21. Le Groupe d'experts estime qu'il importe de bien comprendre les programmes nucléaires et autres programmes de la République populaire démocratique de Corée concernant les armes de destruction massive et les missiles balistiques à la fois pour anticiper toute tentative future d'achat illégal et pour être mieux à même d'évaluer le risque de prolifération. À cette fin, il propose ci-après un aperçu général des faits nouveaux intervenus récemment en ce qui concerne les programmes illicites de ce pays.

A. Programmes nucléaires

1. Programme d'enrichissement d'uranium

22. Dans deux rapports qu'il a soumis en 2011, le Groupe d'experts a présenté ses vues sur le programme d'enrichissement d'uranium de la République populaire démocratique de Corée, assorties de conclusions et recommandations¹⁴. Il a continué de se concentrer sur le suivi des activités du pays en matière de marchés passés à l'étranger et a tenté de déterminer quels éléments nécessaires à la survie du programme illicite pouvaient constituer des goulets d'étranglement¹⁵.

23. En octobre 2011, le Groupe d'experts a rencontré des représentants de l'AIEA et a pu débattre avec eux du programme d'enrichissement d'uranium de la République populaire démocratique de Corée. Le rapport sur l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée, publié par l'AIEA en septembre 2011¹⁶, était conforme à l'opinion du Groupe selon laquelle un réseau d'approvisionnement clandestin avait joué un rôle essentiel dans les activités d'enrichissement d'uranium menées par le pays. L'AIEA a notamment souligné que la description précédemment fournie par Siegfried Hecker de la disposition des cascades de centrifugeuses et de la taille de ces dernières dans l'usine d'enrichissement d'uranium correspondait dans l'ensemble à ce que ledit réseau avait fourni à d'autres pays¹⁷. Elle a confirmé que la République populaire démocratique de Corée avait essayé de se procurer auprès de fournisseurs très divers des matières et des équipements pouvant être utilisés dans un programme d'enrichissement, comme des composants sous vide, du matériel électronique et des machines-outils à double usage commandées numériquement par ordinateur. Cette analyse ne contredit pas les informations disponibles publiquement sur l'acquisition illicite par le pays d'articles interdits depuis les années 90¹⁸. L'AIEA ne peut confirmer la configuration ni l'état de fonctionnement de l'usine d'enrichissement observée par M. Hecker (voir fig. I et II), mais a clairement établi qu'au moins une partie de l'hexafluorure d'uranium fourni à la Libye en 2000 et 2001 provenait très probablement de la République populaire démocratique de Corée, ce qui confirme la possibilité qu'il ait existé une production exploitable d'hexafluorure d'uranium avant 2001.

¹⁴ Voir le rapport du Groupe d'experts intitulé « Évaluation de l'évolution récente du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée », daté du 27 janvier 2011, et son rapport final pour 2011, daté du 12 juin 2011. Le rapport de janvier 2011 reste un document interne du Comité.

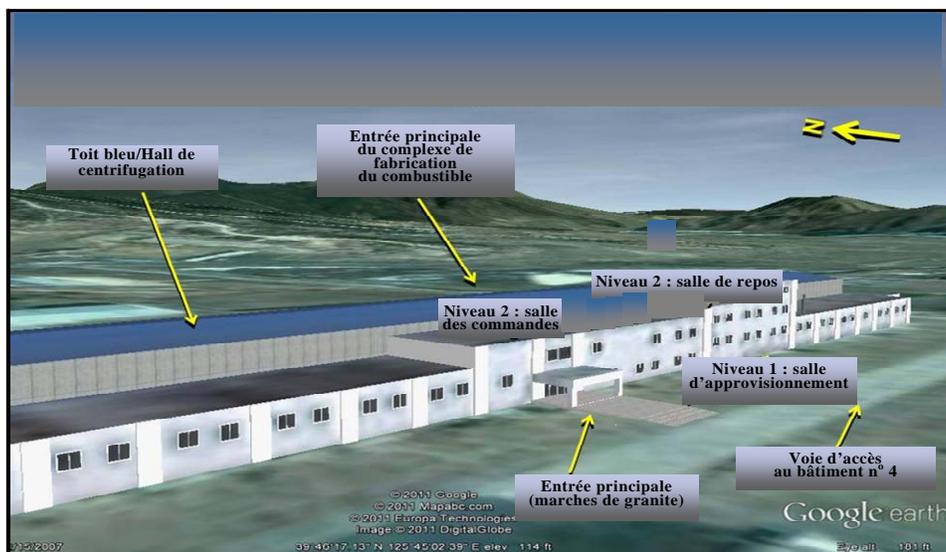
¹⁵ Le Groupe d'experts a consulté des experts, notamment David Albright, Président de l'Institute for Science and International Security, et des représentants d'Oerlikon Leybold Vacuum, et a étudié divers comptes rendus et études consacrés à cette question.

¹⁶ GOV/2011/53-GC(55)/24 (2 septembre 2011).

¹⁷ Voir les annexes I, II et III pour la localisation exacte des installations d'enrichissement d'uranium.

¹⁸ David Albright a fourni au Groupe d'experts un tableau intitulé « North Korea's known illicit procurements for its centrifuge programme in 2000s (excluding goods from Pakistan) » [Achats illicites connus effectués par la Corée du Nord pour son programme de centrifugeuses au cours des années 2000 (à l'exclusion des marchandises en provenance du Pakistan)] et des listes non exhaustives de surveillance de 13 articles spécialisés.

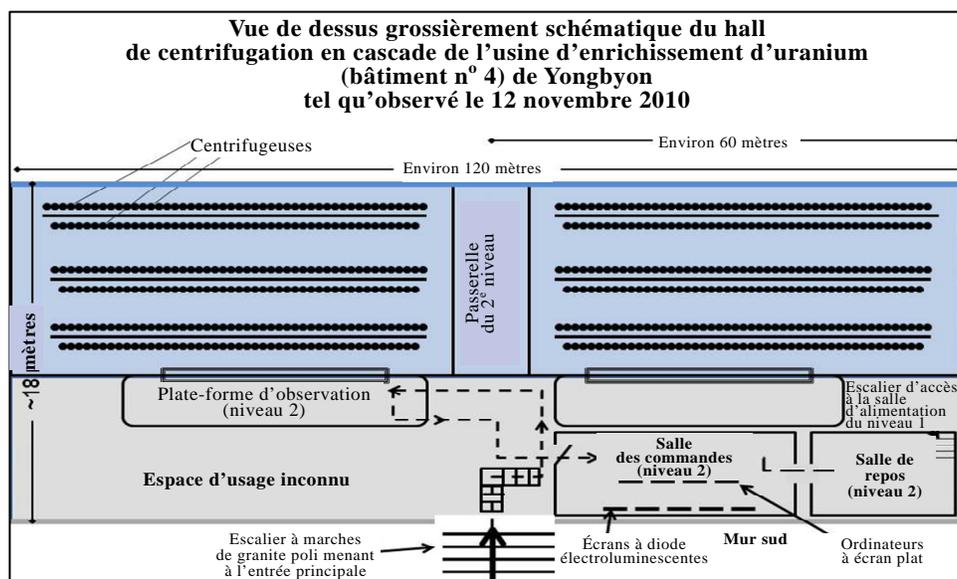
Figure I
L'usine d'enrichissement d'uranium par centrifugation^a



Source : Niko Milonopoulos, Siegfried Hecker et Robert S. Carlin « North Korea from 30,000 feet » (« La Corée du Nord vue de 30 000 pieds »), *Bulletin of the Atomic Scientists*, 6 janvier 2012.

^a Représentation tridimensionnelle du bâtiment n° 4 (la nouvelle usine d'enrichissement d'uranium par centrifugation) dans le complexe de fabrication de combustible, établie à l'aide des plus récentes images satellitaires.

Figure II
Le hall de centrifugation en cascade du bâtiment n° 4



Source : Niko Milonopoulos, Siegfried Hecker et Robert S. Carlin, « North Korea from 30 000 feet » (« La Corée du Nord vue de 30 000 pieds »), *Bulletin of the Atomic Scientists*, 6 janvier 2012.

24. Depuis le rapport de M. Hecker¹⁹, en dehors de la déclaration faite le 30 novembre 2011 dans laquelle la République populaire démocratique de Corée affirmait que la production d'uranium faiblement enrichi destiné à servir de matière première [au réacteur à eau ordinaire] progressait à grands pas, nous n'avons pratiquement aucune nouvelle information sur le programme d'enrichissement d'uranium du pays. La République populaire démocratique de Corée n'a encore fourni aucune information à l'AIEA, en dépit de ses obligations découlant de l'accord de garanties qu'elle a signé avec l'Agence (INFCIRC/403). Des incertitudes persistent sur le programme d'enrichissement d'uranium du pays, en particulier sur l'existence de stocks d'uranium hautement enrichi ainsi que sur le nombre de centrifugeuses dont dispose le pays, leur état de fonctionnement et les lieux où elles se trouvent. Le Groupe d'experts note que les experts sont d'avis que le pays est en mesure de faire fonctionner ailleurs qu'à Yongbyon une ou plusieurs installations secrètes parallèles capables de produire de l'uranium faiblement enrichi ou de l'uranium hautement enrichi. Le Groupe note également que l'ingénieur en chef de Yongbyon a admis l'existence d'une usine de conversion de tétrafluorure d'uranium et d'hexafluorure d'uranium, que M. Hecker n'a pas été autorisé à voir.

25. Développer un programme de centrifugeuses nécessiterait d'importantes quantités de produits spéciaux tels que des tubes en acier maraging²⁰ ou en aluminium à haute résistance. Depuis mai 2011, aucune tentative d'importer de tels tubes de la part de la République populaire démocratique de Corée n'a été signalée au Comité ou portée à l'attention du Groupe d'experts. On ne sait pas si c'est parce que le pays aurait réussi à le faire sans se faire repérer, ou qu'il aurait stocké ces articles avant que les sanctions aient été mises en place, ou enfin qu'il n'essaie pas de se les procurer. Au cours des entretiens que le Groupe d'experts a menés avec des États Membres et des spécialistes, on a parfois laissé entendre que la République populaire démocratique de Corée était elle-même en mesure de produire de l'acier maraging et en aurait même fourni à d'autres pays²¹. Selon des informations parues dans la presse le pays aidait tant la République islamique d'Iran que la République arabe syrienne à construire des installations de production d'acier maraging²². Le

¹⁹ « A return trip to North Korea's Yongbyon nuclear complex » [Retour au complexe nucléaire de Yongbyon (Corée du Nord)], Siegfried Hecker, Center for International Security and Cooperation, Université Stanford, 20 novembre 2010.

²⁰ L'acier maraging est utilisé pour la fabrication de certaines centrifugeuses à gaz. En raison de leur extrême résistance, et par conséquent de leur force spécifique élevée, certains alliages d'acier maraging sont parmi les rares matériaux appropriés pour la fabrication des rotors à haute vitesse utilisés dans les centrifugeuses. L'acier maraging est également utilisé dans la fabrication des enveloppes de roquettes et de bombes. En 1997, la République populaire démocratique de Corée a tenté d'acquérir une grande quantité d'acier maraging approprié pour la fabrication de rotors de centrifugeuses. Voir Olli Heinonen « North Korea's nuclear enrichment: capabilities and consequences » (L'enrichissement de l'uranium par la Corée du Nord : capacités et conséquences), 38 *North*, 22 juin 2011; « The North Korean nuclear program in transition » (Le programme nucléaire nord-coréen en transition), 38 *North*, 26 avril 2012.

²¹ Voir aussi Leonard Spector « North Korean nuclear test could trigger conflict in Middle East » (« L'essai nucléaire de la Corée du Nord pourrait déclencher des conflits au Moyen-Orient »), *Kyodo News*, 19 avril 2012; « Iran and the North Korean connection » (L'Iran et la filière nord-coréenne), *Strategypage*, 14 décembre 2011.

²² Voir Clemens Wergin « Syria equipping missiles with North Korean assistance » (La Syrie équipe des missiles avec l'aide de la Corée du Nord), *Die Welt*, 24 novembre 2011; Yossi Melman « North Korea supplying Syria, Iran with prohibited nuclear technology, report says » (La Corée du Nord fournit à la Syrie et à l'Iran une technologie nucléaire interdite, selon un rapport), *Ha'aretz*, 28 novembre 2011.

Groupe d'experts prend note de cette conjecture, mais note aussi qu'il est techniquement difficile de produire de l'acier maraging, et qu'il n'y a aucune preuve que la République populaire démocratique de Corée ait acquis les technologies nécessaires. Il doute donc que, même si ce pays avait acquis la capacité de produire de l'acier maraging, le produit puisse être d'une qualité normalement considérée comme suffisante pour être employé dans les centrifugeuses. Des experts indépendants ont toutefois fait savoir que la République populaire démocratique de Corée pourrait utiliser dans ses programmes nucléaires des matériaux répondant à des critères de qualité inférieurs à ceux précisés dans les listes d'articles prohibés annexées aux résolutions du Conseil de sécurité, mais que cela entraînerait des coûts supplémentaires²³.

26. La République populaire démocratique de Corée affirme que son programme d'enrichissement d'uranium vise des fins civiles. Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité a toutefois décidé que ce pays devait abandonner tous ses programmes nucléaires et que le programme d'enrichissement d'uranium qui a été dévoilé pouvait lui fournir une deuxième voie, s'ajoutant à son programme de production de plutonium, en vue de la fabrication d'armes nucléaires. Le Groupe d'experts note également les préoccupations exprimées par un analyste, selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée pourrait produire une ogive nucléaire pour ses missiles à moyenne portée dans un délai raisonnablement court après avoir produit une quantité suffisante d'uranium hautement enrichi. Plus précisément, cet analyste suggérait que la République populaire démocratique de Corée, grâce à ses contacts avec Abdul Qadeer Khan, avait probablement eu largement accès à des plans d'ogives nucléaires, notamment celle mise au point à partir d'uranium hautement enrichi pour le missile Ghauri, un missile jumeau du missile Nodong²⁴.

2. Réacteur à eau ordinaire

27. La République populaire démocratique de Corée a déclaré en novembre 2010 qu'un prototype de réacteur à eau ordinaire était en cours de construction sur le site de Yongbyon et a annoncé le 30 novembre 2011 que la construction de ce réacteur « progressait à grands pas ». L'image satellitaire à l'annexe IV montre la construction en cours d'un bâtiment correspondant à une telle installation. La République populaire démocratique de Corée a déclaré qu'elle envisage d'utiliser le réacteur à eau ordinaire pour produire de l'électricité.

²³ Olli Heinonen, ancien Directeur général adjoint de l'AIEA chargé des garanties, a déclaré au Groupe d'experts que la République populaire démocratique de Corée pourrait utiliser du matériel et des composants répondant à des critères de qualité inférieurs à ceux précisés dans les résolutions du Conseil de sécurité.

²⁴ Larry Niksch « When North Korea mounts nuclear warheads on its missiles » (Quand la Corée du Nord monte des ogives nucléaires sur ses missiles), *The Journal of East Asian Affairs*, vol. 25, n° 2, automne-hiver 2011. Le Groupe d'experts ne peut ni confirmer ni infirmer cette affirmation. La République populaire démocratique de Corée n'a ni prétendu posséder cette capacité ni montré qu'elle la possédait. Voir aussi Mary Beth Nikitin « North Korea's nuclear weapons: technical issues » (Les armes nucléaires de la Corée du Nord : questions techniques), *Rapport du Congressional Research Service* à l'intention du Congrès des États-Unis, 29 février 2012; « Technical perspective on North Korea's nuclear test: a conversation between D. Siegfried Hecker and D' Gi-Wook Shin » (Perspective technique sur l'essai nucléaire nord-coréen : conversation entre le D' Siegfried Hecker et le D' Gi-Wook Shin), site Web de l'Université Stanford, 10 octobre 2006.

3. Programme de plutonium

28. Il est probable que les deux essais nucléaires que la République populaire démocratique de Corée a effectués en 2006 et 2009 concernaient des engins explosifs à base de plutonium²⁵. Selon les estimations, le pays possède entre 30 et 50 kilogrammes de plutonium, ce qui est suffisant pour fabriquer de 6 à 8 bombes nucléaires. Le nombre exact dépend de la quantité minimale de plutonium nécessaire pour chaque engin et de la quantité de plutonium déjà utilisé lors des deux essais nucléaires qui ont été effectués. Les experts s'accordent à penser que le réacteur de 5 mégawatts électriques et le laboratoire de radiochimie (usine de retraitement) de Yongbyon semblent en sommeil, mais pourraient être réactivés à l'avenir, et que l'usine de fabrication de barres de combustible (bâtiment n° 4) a été convertie.

4. Autres questions nucléaires

29. Le Groupe d'experts prend note des préoccupations du Gouvernement de la République de Corée ainsi que d'experts, notamment M. Hecker, concernant les installations nucléaires de Yongbyon, qui ne sont pas conformes aux normes de sécurité internationales et présentent donc un risque d'accident nucléaire.

30. Le Groupe d'experts prend note d'un document publié en mars 2012 et concluant qu'il est possible que la République populaire démocratique de Corée ait pu faire exploser des dispositifs nucléaires de faible puissance en avril et mai 2010. Deux États Membres ont rejeté cette hypothèse et la majorité des experts indépendants ne sont toujours pas convaincus²⁶.

31. Le Groupe d'experts n'a connaissance d'aucun élément étayant l'affirmation de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle aurait mis au point un programme de fusion nucléaire (décrit par le Groupe au paragraphe 66 de son rapport final de 2011).

B. Autres programmes actuels d'armes de destruction massive

32. On en sait moins sur les programmes d'armes chimiques et biologiques que sur les programmes nucléaires ou les programmes de missiles balistiques. Aucune nouvelle information liée à ces programmes n'a été portée à l'attention du Groupe depuis son rapport final de 2011 (voir en particulier les paragraphes 74 à 77).

C. Programmes de missiles balistiques et programmes connexes

33. On dispose de nombreux renseignements concernant les programmes de missiles balistiques et programmes connexes de la République populaire démocratique de Corée, y compris de nombreuses photographies de divers systèmes

²⁵ Joshua Pollack, un consultant spécialisé dans la non-prolifération nucléaire et la maîtrise des armements, défend l'idée que l'essai effectué en 2009 peut avoir concerné un dispositif à base d'uranium.

²⁶ Voir Lars-Erik De Geer « Radionuclide evidence for low-yield nuclear testing in North Korea in April/May 2010 » (Traces radioactives d'essais nucléaires de faible puissance en Corée du Nord en avril et mai 2010), *Science & Global Security*, vol. 20, n° 1 (2012). Voir aussi une discussion de cet article dans Geoff Brumfiel « Isotopes hint at North Korean nuclear test » (Les isotopes font soupçonner un essai nucléaire nord-coréen), *Nature News*, 3 février 2012 (disponible à l'URL <http://www.nature.com/news/isotopes-hint-at-north-korean-nuclear-test-1.9972>).

d'armes et installations de lancement, ainsi que de données provenant d'essais antérieurs. Ces renseignements témoignent d'un large chevauchement entre les programmes de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux du pays, qui se manifeste notamment par l'utilisation des mêmes technologies et des mêmes installations.

34. Comme elle l'avait annoncé, le 13 avril 2012 (heure locale), la République populaire démocratique de Corée a lancé une fusée dénommée Unha-3 à partir du nouveau site de lancement de satellites Sohae, situé à proximité du site de Tongchangdong (également connu sous le nom de Tongchang-ri; voir la carte à l'annexe I pour sa localisation exacte, et l'image satellitaire du site à l'annexe V), dont le Groupe d'experts avait signalé en mai 2011 qu'il était achevé ou en voie d'achèvement (voir le paragraphe 70 de son rapport final de 2011)²⁷. La forme et les dimensions de cette fusée de trois étages sont extrêmement similaires à ceux de la précédente fusée Unha lancée le 5 avril 2009, ce qui laisse penser que ces deux fusées sont largement identiques (voir fig. III). Comme pour toutes les fusées de plusieurs étages précédemment lancées par la République populaire démocratique de Corée en 1998, 2006 et 2009, le lancement a échoué. Les analystes, se fondant sur les données fournies par les États-Unis et sur d'autres données officielles, estiment que la défaillance a eu lieu après environ deux minutes de vol, avant ou pendant la séparation du premier et du deuxième étage.

Figure III

Comparaison des fusées Unha-2 (à gauche) et Unha-3 (à droite)



Source : KCNA/AFP/Getty Images.



Source : PEDRO UGARTE/AFP/Getty Images.

²⁷ Depuis mai 2011, la République populaire démocratique de Corée a établi une voie ferrée pour relier le site de lancement et une gare ferroviaire située à proximité, et a installé une grue au sommet de la tour de lancement.

35. Le 16 avril, le Conseil de sécurité a condamné énergiquement ce tir et a souligné que ce tir de satellite, de même que tout autre tir faisant intervenir la technologie des missiles balistiques, même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial, constituait une violation grave de ses résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) (S/PRST/2012/13).

36. En réponse à cette condamnation prononcée par le Conseil de sécurité, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée et le Comité coréen pour la technologie spatiale ont déclaré que la République populaire démocratique de Corée continuerait de mener des lancements de satellites²⁸. À cet égard, le Comité note que la tour de lancement du pas de tir de Sohae est beaucoup plus grande que celle de Tonghae²⁹ (voir fig. IV) et peut accueillir des fusées beaucoup plus grandes que celle lancée le 13 avril 2012; la tour de Sohae ferait 50 mètres de haut.

Figure IV

Comparaison des tours de lancement de Tonghae (à gauche) et de Sohae (à droite)



Source : KCNA/AFP/Getty Images.



Source : Bobby Yip/Reuters.

²⁸ Voir S/2012/239; « DPRK's satellites for peaceful purposes to continue orbiting space: KCST spokesman » (Les satellites à fins pacifiques de la République populaire démocratique de Corée continueront d'orbiter dans l'espace, déclare le porte-parole du Comité coréen de la technologie spatiale), Agence centrale de presse coréenne, 19 avril 2012; « Space conquest is inviolable sovereign right » (La conquête de l'espace est un droit souverain inviolable), Agence centrale de presse coréenne, 3 mai 2012.

²⁹ Site proche de Musudan-ri; voir la carte à l'annexe I pour sa localisation exacte, et l'image satellitaire du site à l'annexe VI.

37. Un nombre considérable de missiles balistiques ont été montrés lors de la retransmission en direct du défilé militaire célébrant le centenaire de la naissance de Kim Il-sung. En plus des missiles déjà connus (communément dénommés KN-02, Hwasong, Nodong et Musudan), la République populaire démocratique de Corée a fait défiler un nouveau missile mobile sur route, beaucoup plus grand que les autres, que les analystes ont appelé KN-08, dont au moins six exemplaires ont été observés lors du défilé. Les spécialistes des missiles ont exprimé différents doutes quant aux capacités opérationnelles du missile Musudan et du nouveau missile KN-08, qui n'ont ni l'un ni l'autre encore été testés en vol³⁰. Ces spécialistes débattent la question de savoir si les missiles KN-08 montrés lors du défilé n'étaient peut-être que des simulacres.

Figure V

Missile KN-08 sur transporteur-érecteur-lanceur à huit essieux



Source : Bobby Yip/Reuters.

38. Le missile récemment dévoilé était transporté par un nouveau transporteur-érecteur-lanceur à huit essieux, plus grand et plus perfectionné que les transporteurs-érecteurs-lanceurs précédemment exhibés par la République populaire démocratique de Corée, qui ne possédaient que six essieux au maximum. Un transporteur-érecteur-lanceur tout terrain de si grande dimension doit posséder des fonctionnalités très avancées, notamment des essieux avant et arrière pivotants afin de faciliter la conduite, des essieux équipés de différentiels afin de faciliter les déplacements extraroutiers, et une suspension hydropneumatique permettant l'emport de charges sensibles. La République populaire démocratique de Corée n'avait pas jusqu'ici fait preuve de sa capacité à construire un tel véhicule. Le Groupe d'experts examinera ce sujet plus en détail.

³⁰ Les spécialistes ont cependant pu déterminer que le deuxième étage de la fusée Unha-2 lancée en 2009 était constitué du moteur principal du missile Musudan. En 2009, le premier et le deuxième étages se comportèrent conformément aux attentes des ingénieurs de la République populaire démocratique de Corée, mais le troisième étage n'a pas fonctionné.

VI. Analyse de l'application des sanctions

39. Le Groupe d'experts recueille de nombreux détails concrets dans les rapports nationaux de mise en œuvre et au fil de ses échanges avec ses interlocuteurs gouvernementaux. Il se renseigne aussi sur des aspects particuliers de l'application des sanctions – volonté politique, infrastructures judiciaires, responsabilités et mesures prises par différents organismes. Il étudie par ailleurs les cas de non-respect des dispositions des résolutions et conduit ses propres enquêtes sur les violations présumées. Les inspections sur site des conteneurs, marchandises et documents saisis lui sont très utiles pour mieux comprendre les techniques nord-coréennes d'acheminement et de dissimulation si problématiques pour les États Membres qui s'emploient à mettre en œuvre les résolutions. Ces techniques et les difficultés auxquelles elles donnent lieu sont illustrées dans une série de violations avérées ou présumées sur lesquelles le Groupe d'experts a enquêté.

A. Entraves à l'application des mesures énoncées dans les résolutions

40. Les États Membres qui sont en contact avec le Groupe d'experts, et même certains de ceux qui n'ont pas encore soumis leur rapport national de mise en œuvre, manifestent presque tous leur appui politique et leur volonté d'appliquer les résolutions. Pourtant, l'application des sanctions reste globalement très insuffisante. Moins de la moitié des États Membres ont soumis les rapports nationaux demandés dans les résolutions, et ils sont moins nombreux encore à avoir des listes de produits de luxe³¹. Selon les informations glanées par le Groupe d'experts auprès des États Membres, cette situation a plusieurs explications. De nombreux États Membres, surtout s'ils sont éloignés de la République populaire démocratique de Corée sur les plans géographique et politique, estiment tout simplement que l'application des résolutions n'est pas une priorité. En fait, quelques-uns n'avaient pas réalisé qu'on leur demandait quoi que ce soit. Dans certains cas, le Groupe d'experts a même perçu une répugnance générale à appliquer les régimes de sanctions.

41. De nombreux États Membres disent qu'ils doivent améliorer leurs capacités à appliquer les sanctions. Certains expliquent qu'ils ont des difficultés à intégrer les listes de produits interdits en vertu des résolutions dans leur juridiction interne car elles sont complexes sur le plan technique. Ils ont aussi d'autres tâches à accomplir, notamment sensibiliser le personnel des différents organismes gouvernementaux à tous les échelons et les agents de la surveillance des frontières, conduire des analyses techniques pour trouver l'utilisation de biens particuliers et leur rapport avec les listes de marchandises interdites; obtenir des formations professionnelles pour les agents de la force publique ainsi qu'une assistance technique, communiquer

³¹ Les États Membres ne sont pas tenus de soumettre des listes de produits de luxe, mais ils y sont encouragés par la troisième notice d'aide à l'application des résolutions. À ce jour, quatre (États-Unis, Fédération de Russie, Japon, République de Corée) ont soumis ce type de liste avec leurs rapports nationaux de mise en œuvre, et cinq (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Singapour, Suisse) les ont mentionnées sans les joindre à leur rapport. De plus, l'Union européenne a publié une liste couvrant ses 27 États membres. Cette liste est également mentionnée par Monaco, la Norvège et Saint-Marin dans leurs rapports nationaux de mise en œuvre. Voir aussi les listes illustrées des articles désignés comme produits de luxe par les États Membres au 30 avril 2012 (annexe VII).

en direction du secteur privé, créer des programmes internes de conformité dans les entreprises.

42. Les inspections, saisies et destructions présentent des difficultés particulières. Le Groupe d'experts a connaissance d'un certain nombre de cas d'inspections conduites par des États Membres mais non encore déclarées (voir par. 63 et 68), et il y en a sans doute d'autres. La plupart du temps, les États Membres ont dû reporter leur déclaration pour ne pas compromettre des procédures judiciaires internes. Le Groupe d'experts note que depuis mai 2011 des rapports sont soumis des mois après les dates d'inspection. S'il peut comprendre les retards inévitables liés aux contraintes judiciaires et autres, la conséquence en est que l'information dont le Comité et lui-même ont besoin pour leurs travaux est parfois mal datée.

43. De même, le Groupe d'experts ne sait pas si des États Membres se sont abstenus de conduire telle ou telle inspection (auquel cas ils n'avaient rien à déclarer), malgré des indices de cargaison illicite en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée, et combien ont pris ce parti. Il note toutefois que le Conseil de sécurité demande aux États d'inspecter les cargaisons s'ils ont des motifs raisonnables de penser qu'elles contiennent des marchandises interdites, mais que beaucoup d'États Membres jugent indispensable d'avoir une preuve prépondérante avant de procéder à l'inspection. Il a constaté lors de ses rencontres informelles avec des représentants des États Membres que d'autres facteurs décourageaient les inspections. Premièrement, une saisie après inspection risque de causer des problèmes à l'État Membre qui l'effectue. L'affrètement peut la contester devant les tribunaux. Se pose deuxièmement pour l'État Membre la question de la destruction des marchandises saisies. La solution varie – il est généralement moins difficile de se débarrasser de produits de luxe que d'armements, par exemple – mais l'opération peut impliquer des frais, des désagréments, voire un danger. Des considérations commerciales interviennent à l'occasion; ainsi, les grands ports sont parfois réticents à autoriser des inspections qui ralentissent le trafic des marchandises. D'autres éléments dissuasifs peuvent également jouer, par exemple la crainte de l'embarras politique ou les pressions exercées par des pays tiers hostiles à la saisie.

44. Qui plus est, il est pratiquement impossible pour les États Membres d'appliquer les sanctions sur les produits de luxe s'ils ne fournissent pas à leurs propres services de police les listes des marchandises dont ils interdisent l'exportation en République populaire démocratique de Corée. S'ils ne disposent pas de ces listes, les services ne peuvent généralement pas établir l'infraction, même s'ils découvrent une cargaison irrégulière.

45. Les États Membres pourraient améliorer considérablement l'application des sanctions en prenant des mesures très simples. Le Groupe d'experts a constaté que la connaissance la plus élémentaire des sanctions est loin d'être universelle dans les services des douanes nationaux et que, même là où ils sont informés, les agents ne disposent pas toujours de procédures claires pour les appliquer. Si tous les douaniers du monde savaient simplement que les cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée appellent de leur part une vigilance accrue, s'ils savaient comment agir en leur présence et apprenaient à refuser les documents non conformes, alors du moins quelques violations pourraient être évitées. De même, la vigilance élémentaire des fonctionnaires des services financiers et l'examen à la loupe des documents présentés dans les opérations

impliquant la République populaire démocratique de Corée sont souvent efficaces pour améliorer l'application des sanctions.

46. Malgré ces difficultés, plusieurs États Membres ont pris des initiatives pour appliquer les résolutions durant la période considérée, avec notamment des inspections qui causent parfois des désagréments à leurs gouvernements.

B. Rapports des États Membres

1. Rapports nationaux de mise en œuvre

47. Dans les deux résolutions il est demandé à chaque État Membre de rendre compte au Conseil de sécurité des mesures concrètes qu'il aura prises pour en appliquer effectivement les dispositions pertinentes. Pourtant, en mars 2012, seuls 93 États Membres avaient communiqué des informations au titre de l'une ou l'autre des résolutions – soit 48 % des pays membres de l'ONU, ainsi qu'il ressort des figures VI et VII. La figure VI fait apparaître une forte concentration de rapports en retard en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans le Pacifique. La figure VII montre que, après une application initiale rapide des dispositions des résolutions, le taux de présentation de rapports est tombé au plus bas. Depuis mai 2011, seul un nombre réduit de pays (Andorre, Arménie, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chili, Colombie, Croatie, Monténégro, Norvège, Panama, République de Moldova, Saint-Marin et Turkménistan) ont remis des rapports sur l'application de la résolution 1718 (2006) et/ou de la résolution 1874 (2009).

48. Le Groupe de travail s'inquiète de ce peu d'empressement et de ces retards, et il s'est employé à améliorer les statistiques. Il s'interroge par ailleurs non seulement sur la quantité de rapports reçus, mais aussi sur leur qualité. Si certains États Membres ont manifestement pris soin de communiquer des informations détaillées, d'autres ont été moins exhaustifs. Plusieurs ont dit au Groupe d'experts que la deuxième notice d'aide à l'application des résolutions établie par le Comité les avait aidés à établir leur rapport. Le Groupe d'experts se tient prêt à aider le Comité à appliquer le paragraphe 1 b) de son nouveau programme de travail.

Figure VI
Récapitulatif des présentations de rapports d'États Membres, par région

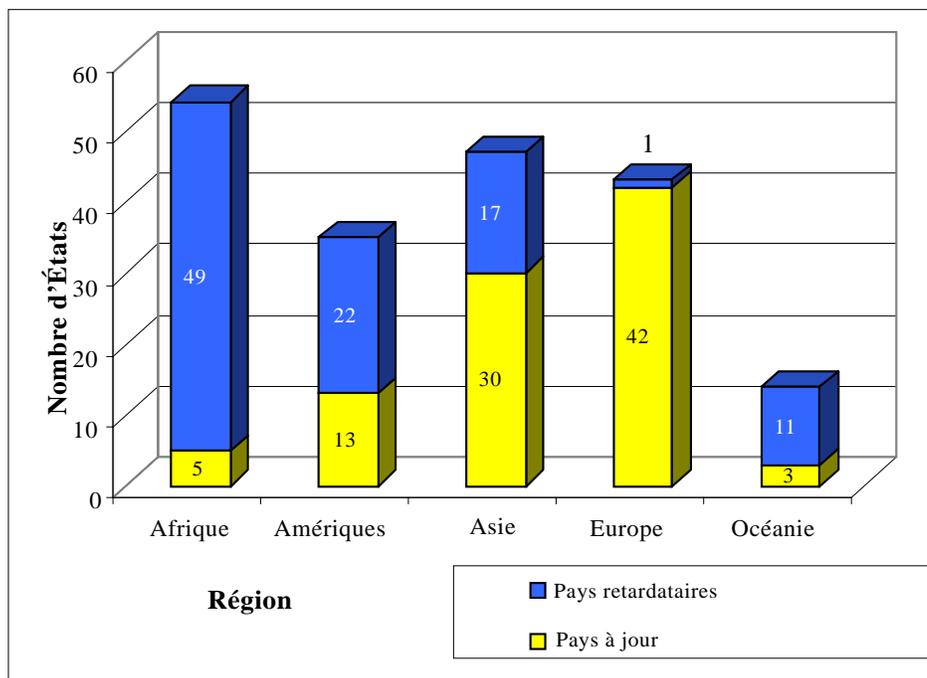
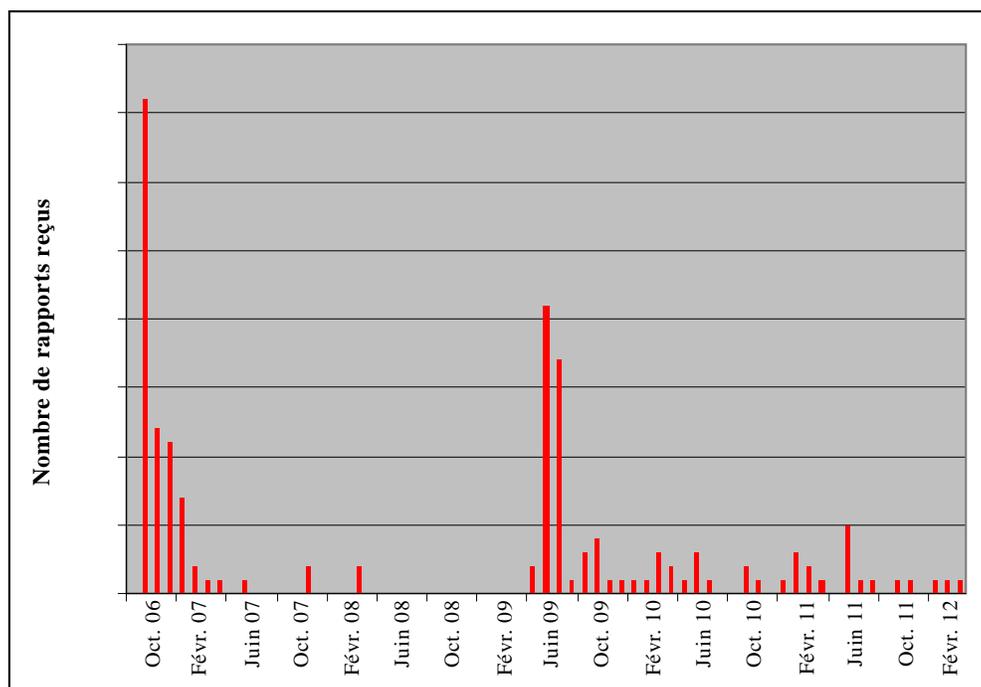


Figure VII
Présentation des rapports nationaux de mise en œuvre des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), par mois



2. Rapports d'inspection, de saisie et de destruction

49. Au paragraphe 15 de la résolution 1874 (2009), il est demandé aux États Membres qui procèdent à une inspection, une saisie ou une destruction de cargaison de présenter rapidement au Comité un rapport contenant des informations détaillées sur cette opération.

50. Depuis mai 2011, trois États Membres ont présenté des rapports de ce type au Comité³². Deux concernent l'inspection puis la saisie de cargaisons provenant de la République populaire démocratique de Corée qui se sont avérées contenir des articles de la catégorie « tous types d'armes et matériels connexes ».

51. Le troisième rapport, soumis en juin 2011, concerne une tentative d'inspection d'un navire en haute mer par les États-Unis, avec le consentement de l'État du pavillon et en application du paragraphe 12 de la résolution 1874 (2009). Les autorités américaines ont fait savoir qu'elles avaient de bonnes raisons de croire que le *Light*³³, parti de la République populaire démocratique de Corée en mai 2011, transportait des articles interdits en vertu des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Avec la permission de l'État du pavillon (le Belize), un bâtiment de la marine américaine a arraisonné le *Light* le 26 mai et a fait connaître son intention de l'inspecter. Le commandant de bord a répondu que le *Light* était un navire nord-coréen et qu'il refusait l'accostage et l'inspection³⁴. Les États-Unis ont donc sollicité l'assistance de plusieurs autres États Membres de la région, en leur demandant notamment d'inspecter le navire au cas où il entrerait dans l'un de leurs ports. Mais le 29 mai, le *Light* a changé de cap et est retourné en République populaire démocratique de Corée.

3. Autres rapports de non-respect des dispositions

52. Dans ses résolutions 1874 (2009), 1928 (2010) et 1985 (2011), le Conseil de sécurité a engagé instamment tous les États, les organes des Nations Unies concernés et les autres parties intéressées à coopérer pleinement avec le Comité et avec le Groupe d'experts, en particulier en leur communiquant toutes les informations à leur disposition sur l'application des mesures édictées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

53. Depuis mai 2011, plusieurs États Membres ont signalé de leur propre chef au Comité des cas de non-respect des dispositions sans lien avec les opérations d'inspection, de saisie et de destruction définies aux paragraphes 11 à 14 de la résolution 1874 (2009). Sept rapports au moins ont été établis par le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ils concernent en majorité des livraisons d'articles interdits effectuées par la République populaire démocratique de Corée ou à son profit.

54. Ces précieux rapports démontrent que les États Membres doivent absolument informer le Comité et le Groupe d'experts de tout mouvement illicite de marchandises, qu'il s'agisse d'opérations terminées (quand il est avéré que des

³² Le Comité a également reçu des rapports en réponse à des demandes d'information formulées par lui ou par le Groupe d'experts au sujet de cas de non-respect des dispositions antérieurement signalés. Ils ne sont pas comptés ici.

³³ OMI n° 8415433, rebaptisé *Victory 3* et battant pavillon sierra-léonais.

³⁴ Le capitaine du navire a également déclaré un dernier port d'escale fictif en Chine; il a soutenu que la destination du *Light* était le Bangladesh et que la cargaison transportée était du sulfate de sodium, un produit chimique commercial d'usage courant.

articles interdits ont été livrés en Corée du Nord); avortées (quand l'exportation d'articles interdits vers le pays est arrêtée avant que les marchandises n'entrent dans le circuit du commerce international); ou refusées (quand l'acquisition ou l'autorisation d'exportation est immédiatement refusée par les sociétés privées ou les autorités sollicitées).

55. Durant la période considérée, plusieurs États Membres ont signalé au Groupe d'experts des cas de non-respect des dispositions survenus avant que les États Membres ne soient tenus de déclarer leurs opérations d'inspection, de saisie et de destruction en vertu de la résolution 1874 (2009).

C. Mesures relatives aux exportations et importations

56. Durant la période considérée, des États Membres ont remis au Comité des rapports de non-respect des dispositions signalant de nouveaux manquements, et d'autres incidents du même genre ont été portés à l'attention du Groupe d'experts par d'autres sources. Toutes ces nouvelles violations tendent à prouver que la République populaire démocratique de Corée persiste à rejeter et violer le régime de sanctions. Elles sont exposées ci-après, de même que des violations antérieures que le Groupe d'experts a continué d'étudier au cours de la période considérée (certaines sont décrites plus en détail dans le rapport final 2011 du Groupe d'experts). Les rapports nationaux de mise en œuvre montrent que de nombreux États Membres ont pris des mesures effectives pour prévenir les transferts illicites. Certains ont dit au Groupe d'experts qu'ils appliquaient les principes du devoir de diligence, de la connaissance du client et du partenariat entre les autorités nationales et les acteurs du secteur privé.

1. Transferts d'articles nucléaires et d'autres articles ayant trait aux armes de destruction massive et aux missiles balistiques

57. Le Groupe d'experts a confirmé les informations contenues dans son rapport final précédent (voir par. 83) au sujet d'un cas éventuel de non-respect des dispositions lié à un transfert d'articles liés aux missiles balistiques. La cargaison a été saisie par un État Membre en octobre 2007. Le Groupe d'experts a constaté en l'inspectant qu'elle contenait des interrupteurs électriques et thermiques, des rouleaux de différents tissus et des petites quantités d'alliages métalliques, ainsi que des produits alimentaires coréens et d'autres articles³⁵. Il a vu par ailleurs des photographies de 130 pains de propergol solide à double base enlevés des lieux pour des raisons de sécurité (voir fig. VIII). Un autre État Membre a confirmé que 50 de ces pains (6 cm de diamètre et 13 cm de hauteur) pouvaient être utilisés dans des générateurs de gaz pour alimenter des turbopompes de missile Scud, et que les autres articles étaient à double usage et pouvaient servir pour des missiles balistiques. La cargaison provenait de la Corée du Nord; elle avait été transbordée à Dalian (Chine) et Port Kelang (Malaisie) et avait transité par d'autres ports. Elle était en route pour Lattakia, en République arabe syrienne. Selon le connaissance, l'expéditeur était une entité nord-coréenne appelée Korea General Trading Corp. et le destinataire était la Handasieh General Organization Engineering Industries, qui

³⁵ La cargaison contenait des aliments conditionnés dans des boîtes portant des étiquettes nord-coréennes (voir fig. IX), des DVD commercialisés par la Mokran Video Company ou la Korea Hana Electronics de Corée du Nord, ainsi qu'une lettre à caractère privé, le tout en coréen.

serait une société écran du Centre syrien d'études scientifiques et de recherche³⁶. Cependant, un État Membre a fait savoir que l'expéditeur était en réalité la Korea Tangun Trading Company, entité désignée par le Comité 1718 le 16 juillet 2009. En inspectant la marchandise, le Groupe d'experts a constaté que l'emballage des articles portait la mention « Tangun » en caractères coréens.

Figure VIII
Pain de propergol double base



Source : Autorités de l'État Membre auteur de la saisie.

Figure IX
Échantillon des produits alimentaires coréens trouvés dans la cargaison



Source : Groupe d'experts.

³⁶ Le Centre syrien d'études scientifiques et de recherche a été désigné par les États-Unis (décret n° 13382) pour participation présumée aux programmes syriens d'armes de destruction massive. Voir notice HP-216 du Département américain du Trésor, en date du 4 janvier 2007. Le Japon a en outre désigné à la fois le Centre syrien et Handasieh comme des entités liées à des activités de prolifération.

58. Selon des études et des articles de presse parus récemment, la République populaire démocratique de Corée continue de coopérer avec d'autres États dans le domaine des missiles, à savoir plus précisément l'Iran et la Syrie. Le Groupe d'experts ne peut ni confirmer ni infirmer cette information, tout en notant qu'elle corrobore les rumeurs d'une longue histoire de coopération entre la Corée du Nord et ces pays en matière de missiles, ainsi que ses propres observations. Comme il l'a déjà signalé, la République populaire démocratique de Corée a présenté le 10 octobre 2010 la nouvelle ogive de son missile Nodong, qui rappelle beaucoup la triple ogive du Shahab-3 iranien. Il constate que les roquettes Unha présentent de nombreux points communs avec les lanceurs spatiaux iraniens. Le premier étage de l'Unha fait penser à la fusée Simorgh dévoilée par l'Iran au début de 2010. Des vidéos de l'Unha-3 confirment que les deux types d'engin sont propulsés par quatre moteurs couplés de Nodong/Shahab-3. Si la composition du troisième étage de l'Unha ne peut être déterminée avec certitude, la largeur et la forme évoquent l'étage supérieur du lanceur Safir, qui a réussi à placer un petit satellite sur orbite basse en février 2009³⁷. Comme indiqué au paragraphe précédent, le Groupe d'experts a observé qu'une cargaison d'articles liés aux missiles balistiques saisie en 2007 contenait des produits alimentaires coréens et autres marchandises, signe d'une présence de la République populaire démocratique de Corée à destination³⁸.

59. Le Groupe d'experts note que le Président du Myanmar a récemment réitéré ses déclarations selon lesquelles son pays ne coopère pas avec la Corée du Nord pour le nucléaire ou les armements³⁹. Mais il a également pris note des récents propos d'un autre dignitaire accréditant l'hypothèse d'une coopération illicite entre les deux pays. Les propos du Président du Parlement Thura Shwe Mann vont dans le même sens. « A l'occasion de ma visite en Corée du Nord en ma qualité de général (en 2008) », a-t-il déclaré récemment, « nous avons signé un mémorandum d'accord de coopération entre nos deux forces armées. Il ne s'agit pas d'une coopération nucléaire comme on le prétend [...] Nous avons étudié leur système de défense aérienne, leurs usines d'armement, leurs avions et leurs navires. Leurs forces armées sont très robustes et nous avons donc simplement décidé de coopérer avec eux si nécessaire »⁴⁰. La délégation avait également visité une usine de fabrication de missiles balistiques. Le Groupe d'experts craint que les activités figurant dans ce mémorandum d'accord ne soient contraires au paragraphe 8 c) de la résolution 1718 (2006). Des États Membres lui ont dit qu'en mai 2011, le *Light* faisait route vers le Myanmar⁴¹, (tout comme le *Kang Nam I* en juin 2009). Le fait que son capitaine ait refusé l'inspection autorisée par l'État du pavillon a accru le soupçon

³⁷ L'un et l'autre semblent propulsés par des moteurs que l'on voit aussi sur le missile R-27 également appelé SS-N-6.

³⁸ Ce n'est pas la première fois que le Groupe d'experts constate la présence de produits alimentaires dans une cargaison. Durant sa visite à Brazzaville, il s'est rendu dans les baraquements où avaient travaillé les techniciens nord-coréens et y a trouvé de nombreux articles laissés sur place. Une grande partie d'entre eux avaient été expédiés de la République populaire démocratique de Corée dans des conteneurs remplis de matériel connexe.

³⁹ Voir par exemple « Burma's President gives his first foreign interview », *The Washington Post*, 19 janvier 2012.

⁴⁰ Voir « Myanmar denies working with North Korea on atomic weapons », Reuters, 9 décembre 2011.

⁴¹ Le capitaine du *Light* a affirmé que sa destination était le Bangladesh et qu'il transportait du sulfate de sodium, un produit chimique courant. Ses déclarations sont toutefois sujettes à caution puisqu'il s'est avéré qu'il avait également déclaré une escale fictive en Chine.

que le navire était impliqué dans une activité contraire aux dispositions des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). D'autres informations indiquant une coopération possible entre la République populaire démocratique de Corée et le Myanmar figurent au paragraphe 91.

60. En 2007, Israël a détruit à Dair Alzour (Syrie) un bâtiment qui avait peut-être été construit avec l'assistance de la République populaire démocratique de Corée. La République arabe syrienne ne cesse de soutenir depuis mai 2008 qu'il s'agissait d'une installation militaire non nucléaire et qu'elle ne coopère pas avec la Corée du Nord dans le domaine nucléaire. Or, dans son rapport du 24 mai 2011, l'AIEA conclut que « le bâtiment détruit était très probablement un réacteur nucléaire et que la Syrie aurait dû le déclarer »⁴². Sur la base de ce document, le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA a décidé le 9 juin 2011 de remettre un rapport de non-respect des dispositions au Conseil de sécurité⁴³, qui en a débattu le 14 juillet 2011.

61. Le Groupe d'experts a obtenu des précisions sur le cas éventuel de non-respect des dispositions évoqué au paragraphe 81 de son rapport final de 2011. Il a confirmé que la République populaire démocratique de Corée avait importé d'un pays de la région deux tours et une fraiseuse à commande numérique. L'autorité de police du pays en question a découvert que l'intermédiaire était une société commerciale aux mains d'un ressortissant nord-coréen. L'affaire a été portée devant la justice, la société a été condamnée à une amende et son propriétaire à six mois d'emprisonnement.

62. Le Groupe d'experts a également appris que l'autorité de contrôle des exportations du même pays avait fait échouer vers la fin de 2011 une tentative nord-coréenne d'achat à une entreprise locale d'un centre d'usinage 5 axes à commande numérique pouvant servir à des applications liées aux missiles, en annulant la licence d'exportation accordée à l'intermédiaire chargé de l'opération.

63. Le Groupe d'experts n'a rien appris de nouveau au sujet des biens à double usage mentionnés au paragraphe 82 de son rapport final de 2011.

Observation

64. Aucun cas de non-respect des dispositions impliquant des transferts d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et d'éléments de missiles balistiques interdits depuis ou vers la République populaire démocratique de Corée n'a été signalé au Comité depuis mai 2011. Néanmoins, l'investigation d'incidents antérieurs et d'autres cas éventuels de non-respect des dispositions, ainsi que les informations portées à l'attention du Groupe d'experts et évoquées dans la présente section et dans les rapports précédents, prouvent clairement que la Corée du Nord a continué activement de fournir et d'acquérir des articles interdits bien longtemps après l'adoption de la résolution 1718 (2006). Le risque de prolifération lié à ses programmes reste entier.

⁴² Application de l'Accord de garanties au titre du TNP concernant la République arabe syrienne, rapport du Directeur général, 24 mai 2011 (GOV/2011/30). Certains experts ont relevé une similitude entre le bâtiment détruit et le réacteur nucléaire de 5 mégawatts de Yongbyon.

⁴³ « Application de l'Accord de garanties au titre du TNP concernant la République arabe syrienne », résolution adoptée par le Conseil des Gouverneurs le 9 juin 2011 (GOV/2011/41).

2. Transferts d'armes et de matériel connexe

65. Le 19 septembre 2011, un État Membre a informé le Comité qu'en novembre 2009, il avait découvert et saisi quatre conteneurs bourrés d'articles de la catégorie « tous types d'armes et de matériels connexes ». La cargaison contenait 13 000 blouses de protection (voir fig. X) qui avaient selon l'État Membre une utilisation militaire de protection chimique, ainsi que 23 600 ampoules d'indicateur de gaz permettant de détecter des substances chimiques spécifiques (voir fig. XI) et d'autres articles⁴⁴. Lors d'une inspection sur site de la cargaison conduite en janvier 2012, le Groupe d'experts a confirmé que certains articles portaient des traces évidentes de fabrication nord-coréenne. Il a en outre confirmé que les blouses étaient identiques à celles qui avaient été saisies en octobre 2009 à bord du *Rachele* de la Mediterranean Shipping Company⁴⁵.

Figure X

**Blouses de protection saisies en octobre 2009 (à gauche)
et en novembre 2009 (à droite)**



Source : Groupe d'experts.

66. Le Groupe d'experts en conclut que ces deux cargaisons étaient liées et que, compte tenu de l'absence de bottes de protection dans la deuxième cargaison, une ou plusieurs autres ont peut-être échappé à la saisie. Comme dans le cas du *Rachele*, le fret provenait de Nampo; il avait été transbordé au port de Dalian (Chine), avait transité par Djeddah (Arabie saoudite) et d'autres ports, et était en route pour Lattakia, en Syrie. Le destinataire déclaré des marchandises était une fois de plus le Centre syrien d'études environnementales. La République arabe syrienne avait précédemment démenti à plusieurs reprises tout lien avec la cargaison saisie à bord du *Rachele*. Pourtant, en mars 2012, elle a fait savoir que la deuxième cargaison de blouses et d'ampoules saisie était destinée à l'agriculture et à des laboratoires syriens. Comme l'a déjà indiqué le Groupe d'experts, le Centre d'études

⁴⁴ Le matériel de protection et de détection chimique de même que le matériel d'identification conçu ou modifié spécialement pour des usages militaires figurent parmi les produits contrôlés de la liste des munitions établie par l'arrangement de Wassenaar (ML7.f.1 et ML7.g.); s'il n'a pas été conçu à des fins militaires, le même équipement est inscrit sur la liste des produits à double usage (1.A.4.b et 1.A.4.c.3).

⁴⁵ Voir par. 62 du rapport final 2010 du Groupe d'experts (S/2010/571).

environnementales semble lié à l'Institut supérieur des sciences appliquées et de la technologie, établissement d'enseignement qui forme les ingénieurs du Centre syrien d'études scientifiques et de recherche⁴⁶.

Figure XI

Jeu d'ampoules d'indicateur de gaz et masque à gaz saisis en novembre 2009



Source : Groupe d'experts.

67. En avril 2012, la France a informé le Comité qu'elle avait inspecté et saisi en novembre 2010 une cargaison illicite de matériel d'armement en provenance de Corée du Nord et destinée à la Syrie. Le chargement se trouvait à bord du porte-conteneurs *San Francisco Bridge*. Son contenu déclaré était « barres et plaques de cuivre ». Cependant, l'inspection conduite par la France a révélé la présence de disques en laiton et de tiges en cuivre servant à fabriquer des munitions d'artillerie (plombs et tiges de sertissage de cartouches et de bandes de balles), ainsi que de tubes en alliage d'aluminium pouvant servir à la fabrication de roquettes. La France a conclu que cette cargaison de marchandises entrant dans la fabrication d'armes et de munitions violait les dispositions des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

68. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts à l'annexe B de son rapport final précédent, la presse a rapporté en mai 2011 qu'un navire en provenance de la République populaire démocratique de Corée venait d'être intercepté dans l'océan Indien par des forces maritimes internationales, qui avaient trouvé à son bord 15 tonnes de roquettes et des explosifs d'une valeur de 15 millions de dollars⁴⁷. Elle a également révélé que le navire était passé par Singapour et qu'il était amarré à quai dans un port d'Afrique de l'Est. Lors de ses échanges avec les États Membres, le Groupe d'experts a reçu confirmation que plusieurs conteneurs remplis de matériel d'armement avaient déjà été inspectés et saisis à l'époque dans un port d'Afrique de l'Est. Il continue d'enquêter sur ce cas éventuel de non-respect des dispositions.

⁴⁶ L'Institut supérieur de sciences appliquées et de technologie et le Centre syrien d'études scientifiques et de recherche ont l'un et l'autre été désignés par les États-Unis (décret n° 13382) pour leur implication présumée dans les programmes syriens d'armes de destruction massive. Voir la notice HP-216 du Département américain du Trésor en date du 4 janvier 2007. Le Japon les a lui aussi désignées comme deux entités liées à des activités de prolifération.

⁴⁷ « NATO navy captures armament-filled ship, bound for Eritrea », *Gedab News*, 5 mai 2011.

69. Le Groupe d'experts a appris auprès de sources médias que des armes de poing, des munitions, des stupéfiants et autres marchandises illégales avaient été saisis en Ukraine à la fin janvier 2010⁴⁸, à bord du *Chong Chon Gang*⁴⁹, navire de propriété et de pavillon nord-coréens. Les autorités ukrainiennes interrogées ont confirmé la saisie de quantités restreintes de munitions, de stupéfiants et substances psychotropes, et d'autres marchandises de contrebande. Selon elles, les petites quantités découvertes ne permettaient pas de conclure à une implication des autorités nord-coréennes.

70. Depuis mai 2011, le Groupe d'experts a reçu cinq communications officielles d'États Membres en réponse à des demandes de renseignements antérieures ou nouvelles sur des cargaisons illicites d'armes et de matériel connexe saisies par la Thaïlande en décembre 2009. Il attend toujours la réponse de trois autres États Membres et compte envoyer des demandes de renseignements complémentaires en fonction des informations nouvelles ou attendues.

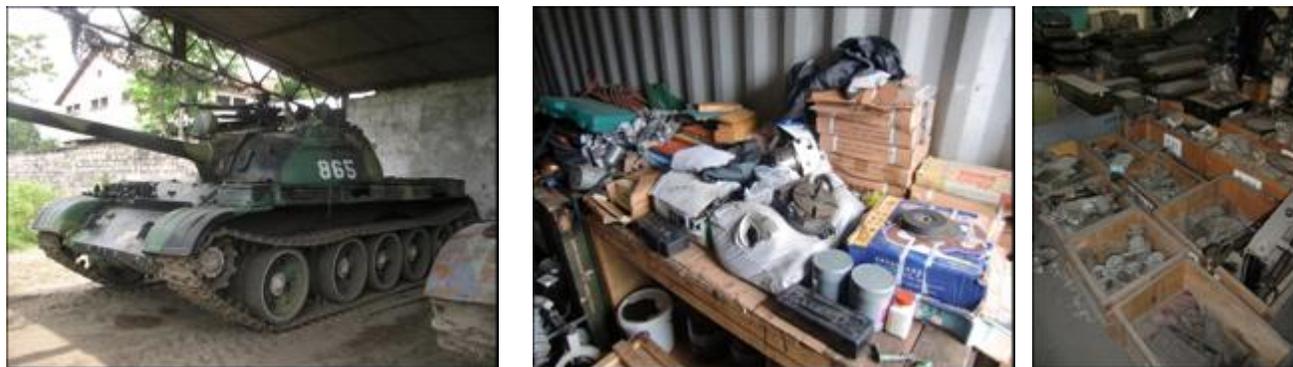
71. En octobre 2009, l'Afrique du Sud a trouvé à bord du *Westerhever* des articles dont la République du Congo a confirmé par la suite qu'ils faisaient partie d'un contrat passé avec la République populaire démocratique de Corée pour rééquiper et moderniser les véhicules blindés et autres engins militaires congolais. Lors de sa mission à Brazzaville en décembre 2011, le Groupe d'experts a examiné une partie du matériel militaire (voir fig. XII) et a obtenu des documents utiles détaillant le rôle des entités et personnes privées nord-coréennes. Il a également été renseigné sur des livraisons faites par la Corée du Nord avant celle que l'Afrique du Sud avait confisquée. En 2008, deux autres cargaisons au moins contenant du matériel d'armement avaient été livrées par voie maritime, et une troisième par voie aérienne⁵⁰. Le Groupe d'experts compte obtenir des renseignements supplémentaires sur ce fret et sur d'autres questions relatives au contrat avec la République populaire démocratique de Corée. Il espère aussi se rendre en Afrique du Sud pour inspecter les articles saisis avant de soumettre un rapport final de non-respect des dispositions au Comité.

⁴⁸ OMI n° 7937317.

⁴⁹ « Ukraine detains North Korea's dry cargo ship with illegal goods », *Ukrinform*, 3 février 2010.

⁵⁰ Les documents dont dispose le Groupe d'experts montrent que toutes trois provenaient de Chine ou y avaient été transbordées.

Figure XII
Char et échantillons de matériel d'armement



Source : Groupe d'experts.

72. Le Groupe d'experts a lu dans la presse qu'une société enregistrée aux Seychelles avait procédé en 2009 à un transfert illicite de mitrailleuses lourdes de la Corée du Nord vers le Burundi. S'étant renseigné à ce sujet, il a recueilli de nombreuses précisions sur le marché passé entre la société seychelloise (Cranford Trading) et le Burundi, ainsi que sur les armes livrées. Il a pu déterminer que les mitrailleuses avaient été livrées. Mais comme ni le Burundi ni les Seychelles n'ont répondu à ses questions, il n'a pu encore confirmer si elles avaient été transférées depuis la Corée du Nord, et à quelle date.

73. Le 21 novembre 2011, le Royaume-Uni a fait savoir au Comité que des poursuites pénales étaient engagées au sujet d'une cargaison nord-coréenne soupçonnée de contenir des marchandises soumises à contrôles. Aucune autre information officielle sur cette affaire n'a filtré pour l'instant mais le Groupe d'experts note que, selon des observateurs bien informés, les marchandises en question sont des armes.

74. Un État Membre a informé le Groupe d'experts qu'il avait arrêté en 2009 la vente de 32 avions de chasse réformés dont il soupçonnait qu'ils seraient transférés vers la République populaire démocratique de Corée. Les appareils ont été détruits par la suite.

Observation

75. La résolution 1874 (2009) interdit le transfert vers ou depuis la République populaire démocratique de Corée de « tous types d'armes et matériels connexes »⁵¹, à l'exception de la fourniture au pays d'armes légères et de petit calibre, qui peuvent être livrées si le Comité est notifié cinq jours à l'avance – ce qu'aucun État Membre n'a jamais fait. De nombreux États Membres ont donné au Groupe d'experts des détails sur leurs mesures de mise en œuvre, en particulier sur leurs lois et règlements internes et sur leurs contrôles des exportations d'armements. Il est toujours difficile de confirmer que des marchandises saisies proviennent de la Corée

⁵¹ Comme le fait remarquer un membre du Groupe d'experts, les avis divergent peut-être quant au champ exact de la définition.

du Nord et le Groupe d'experts s'efforce d'être utile dans ce domaine⁵². Dans toutes ces affaires, les armes concernées étaient des vieux modèles datant pour la plupart des années 60 et 70.

3. Interdiction des articles de luxe

Affaires concernant des articles de luxe signalées par le Japon

76. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a examiné les deux affaires signalées par le Japon au Comité depuis mai 2011 ainsi que des affaires précédemment portées à son attention. Celles-ci sont examinées à part ci-dessous.

77. Le 6 juillet 2011 et les 26 janvier et 2 mai 2012, le Japon a signalé au Comité un total de cinq violations de l'interdiction frappant les articles de luxe. Le Groupe d'experts a également été informé de deux autres violations potentielles de l'interdiction qui n'avaient pas encore été signalées par le Japon. Selon le Japon, tous les articles, sauf ceux indiqués à l'alinéa a) ci-dessous, impliquent un transbordement via la Chine ou par des intermédiaires basés en Chine. Ces exportations illégales portent sur les articles de luxe suivants :

a) Trois véhicules Mercedes-Benz d'occasion (d'une valeur de 7,23 millions de yens)⁵³ ayant fait l'objet de deux envois effectués, en septembre et décembre 2008, via la République de Corée. Le destinataire final était une entreprise de la République populaire démocratique de Corée, la Sang Myong 2. Les poursuites judiciaires ont été achevées;

b) Dix mille rouleaux de tabac et 12 bouteilles de saké (d'une valeur de 183 000 yens) expédiés en décembre 2008;

c) Un ordinateur bloc-notes⁵⁴ (d'une valeur de 105 800 yens) expédié par voie aérienne le 26 mars 2009;

d) Cinq véhicules de tourisme d'occasion (trois voitures Mercedes-Benz, une voiture Lexus et un modèle GMC Safari, d'une valeur de 6 111 000 yens) expédiés, depuis le Japon, le 20 mai et le 10 juin 2009;

e) Un total de 698 ordinateurs bloc-notes d'occasion expédiés, depuis le Japon, dans le cadre de cinq envois effectués en novembre 2008 et en février, mars et juin 2009. Ces articles faisaient partie d'une expédition illicite plus importante portant sur un total de 7 196 ordinateurs⁵⁵. L'utilisateur final déclaré d'un des envois était le Pyongyang Informatics Centre⁵⁶;

f) Des produits de beauté (d'une valeur estimée à 200 000 yens) expédiés dans le cadre de deux envois effectués en février et avril 2010;

⁵² Le Groupe d'experts a entre autres étudié le marquage des armes nord-coréennes.

⁵³ Dans ce chapitre, les valeurs indiquées sont celles déclarées par l'expéditeur. Elles peuvent donc être supérieures, ou inférieures, à la valeur du marché.

⁵⁴ Les ordinateurs bloc-notes sont inscrits sur la liste d'articles de luxe interdits établie par le Japon sous la rubrique « Appareils électroniques portables ».

⁵⁵ Tous les ordinateurs ne sont pas définis comme des articles de luxe par le Japon.

⁵⁶ Le Japon a indiqué au Groupe que le Pyongyang Informatics Center était également le destinataire final d'une exportation illégale précédente d'un inverseur à applications nucléaires, expédié en 2003 par voie aérienne depuis le Japon à destination de la République populaire démocratique de Corée via la Chine.

g) Dix ordinateurs bloc-notes usagés (d'une valeur de 100 000 yens) expédiés en juillet et décembre 2010.

78. Des renseignements communiqués par le Japon ont confirmé de nombreuses données sur les cinq autres expéditions illicites et tentatives d'envois d'articles de luxe via Dalian depuis le Japon vers la République populaire démocratique de Corée, sur lesquelles le Groupe d'experts menait des enquêtes. Les poursuites judiciaires engagées en l'espèce sont achevées. Ces envois illégaux à destination de la République populaire démocratique de Corée portaient sur les articles suivants :

a) Un total de 34 pianos d'occasion (d'une valeur de 2 681 515 yens) expédiés en octobre 2008 et quatre véhicules Mercedes-Benz d'occasion (d'une valeur de 4 071 965 yens) expédiés en décembre 2008, à la demande de Korea Rungrado General Trading Corporation;

b) Des produits de beauté (d'une valeur approximative de 160 000 yens) expédiés en octobre 2008. L'utilisateur final était la Shinfung Trading Corporation, une entreprise de la République populaire démocratique de Corée;

c) Trois pianos d'occasion (d'une valeur de 600 000 yens), d'abord expédiés à Busan, puis à Dalian, en février 2009;

d) Un total de 673 produits de beauté de 21 types différents (d'une valeur de 507 359 yens) expédiés en mai 2009. L'utilisateur final était la Shinfung Trading Corporation;

e) Vingt-deux pianos d'occasion (d'une valeur de 2 101 207 yens) expédiés en République populaire démocratique de Corée en novembre 2008.

Points communs des cas signalés par le Japon

79. Il ressort des renseignements communiqués par le Japon que la République populaire démocratique de Corée a un bilan de violations patentes de l'interdiction des articles de luxe décrétée par le Japon au titre des résolutions. Dans toutes les affaires en cause, la République populaire démocratique de Corée a utilisé à plusieurs reprises de fausses déclarations de destination ou de destinataire, et a eu recours à de petites entreprises japonaises ayant précédemment effectué des transactions avec la République populaire démocratique de Corée, à des entités ou individus ayant contrevenu à d'autres aspects de la réglementation japonaise sur le contrôle des exportations, à des résidents coréens au Japon, à des intermédiaires ou à des techniques de blanchiment d'argent pour dissimuler le rapport entre les transactions et les livraisons. Les entités de la République populaire démocratique de Corée fréquemment citées sont les suivantes :

- Korea Rungrado General Trading Company (Pyongyang), alias Korea Rungrado Jonsong Trading Company;
- Shinfung Trading Corporation (Pyongyang), alias Shinhung Trading;
- Sang Myong 2 (Pyongyang), dont la maison-mère serait, selon les autorités japonaises, la Korea Sangmyong General Trading Corporation (Pyongyang).

80. Selon le Japon, dans tous les cas sauf un, les entités et individus incriminés au Japon ont été mis en contact par des utilisateurs finals de République populaire démocratique de Corée avec des intermédiaires basés en Chine, en particulier la Dalian Global Unity Shipping Agency, qui a donné des instructions précises sur les

envois et sur les transactions. La plupart des paiements ont été effectués à l'avance, soit en main propre, soit par transfert bancaire au destinataire via des intermédiaires basés en Chine, afin d'en dissimuler la provenance. Les définitions des articles de luxe données par les États Membres ne sont pas compatibles. Les douaniers chinois ont indiqué au Groupe d'experts que la Chine ne considérait pas la plupart des produits susmentionnés comme des articles de luxe.

Affaires concernant des articles de luxe européens

81. Le Groupe d'experts a pris acte de la publication dans les médias de nouvelles sur l'acquisition par la République populaire démocratique de Corée de montres suisses de luxe. La Suisse, de même que certains États membres de l'Union européenne, utilise un seuil de valeurs qui lui permet d'établir une distinction entre montres ordinaires et montres de luxe. Bien que le seuil établi par la Suisse soit beaucoup plus élevé que les autres, il est néanmoins en deçà des prix fixés pour les modèles de base commercialisés par des producteurs de montres de luxe communément considérés comme tels. S'étant rendu en Suisse, le Groupe d'experts a été informé qu'il était très rare que les montres vendues à la République populaire démocratique de Corée entrent dans la catégorie de montres de luxe. Depuis 2006, quelques exportations d'articles d'une valeur légèrement supérieure au seuil ont été relevées; ces ventes étaient faibles, peu significatives ou sporadiques. Le Groupe d'experts a conclu que les montres de luxe vendues, le cas échéant, en République populaire démocratique de Corée, provenaient plus probablement d'autres sources. Des représentants de l'industrie ont fait remarquer que les fabricants n'avaient guère de moyens de savoir qui achetait leurs montres une fois qu'elles étaient distribuées à l'échelle internationale.

82. Le Groupe d'experts s'est récemment rendu en Italie et a obtenu des documents sur un certain nombre d'affaires précédemment signalées par ce pays et examinées dans le rapport final de 2011, à savoir : a) interception d'un envoi aérien de matériel électronique destiné à équiper une salle de cinéma pouvant accueillir un millier de personnes; b) interception d'un envoi aérien analogue de matériel haut de gamme de reproduction de son et images dans les salles de spectacles; c) confiscation par les autorités portuaires d'un envoi contenant des spiritueux (cognac et whisky); d) blocage d'une tentative d'expédition aérienne de chaussures de claquettes de qualité (à 150 euros la paire), fabriquées aux États-Unis.

83. Dans les affaires a) et b) indiquées au paragraphe 82 ci-dessus, l'acheteur était la Chong Song Company Ltd. de la République populaire démocratique de Corée, qui n'a pas divulgué le nom de ses interlocuteurs. Les recherches du Groupe d'experts n'ont pas trouvé de mention de cette entreprise. Le Conseil de sécurité avait désigné, en mai 2012, la Green Pine Associated Corporation de la République populaire démocratique de Corée, qui utilise fréquemment des pseudonymes, dont certains comprennent l'appellation Chongsong. Dans les affaires c) et d), les acheteurs de la République populaire démocratique de Corée avaient eu recours à la même petite entreprise italienne pour acquérir et expédier les marchandises – qui, apparemment, ne relèvent pas de son secteur d'activité. La société italienne avait précédemment effectué une transaction commerciale avec la République populaire démocratique de Corée.

84. Le Groupe d'experts a obtenu des exemplaires des contrats établis, pour l'achat de deux yachts, par l'entreprise autrichienne Schwartz Motorbootservice und Handel GmbH. Il a également obtenu les dossiers financiers y afférents et les copies

des contrats de cession de droits et des responsabilités pour les paiements de la firme autrichienne à une entreprise chinoise, la Complant International Transportation (Dalian) Company Ltd. Des États Membres ont indiqué que Josef Schwartz, interrogé par la police autrichienne, avait avoué qu'il était au courant de l'opération commerciale triangulaire que la Complant envisageait d'effectuer, l'objectif étant de vendre, par la suite, les embarcations à la République populaire démocratique de Corée. Schwartz a été reconnu coupable par un tribunal autrichien de violation de la réglementation de l'Union européenne en vigueur concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, tant pour sa tentative d'exportation des yachts que pour une affaire connexe d'exportation de voitures de luxe vers la République populaire démocratique de Corée; il a ainsi été condamné à une peine d'amende et à neuf mois d'emprisonnement, en liberté conditionnelle pendant trois ans.

85. Il ressort du jugement du tribunal autrichien que Schwartz avait acheté huit berlines Mercedes classe S pour le compte de la République populaire démocratique de Corée. La firme chinoise Complant International aurait été fallacieusement déclarée comme l'utilisateur final de certains de ces véhicules. Les autorités autrichiennes ont appris que Schwartz avait acheté les véhicules sur commande de Kwon Yong Rok, citoyen de la République populaire démocratique de Corée et ancien résident de longue durée en Autriche (il a depuis quitté le pays). De nombreux articles parus dans les médias et plusieurs ouvrages ont établi un lien entre Kwon Yong Rok et le Bureau 39 de la République populaire démocratique de Corée. Il a été associé à la Golden Star Bank basée à Vienne (filiale de la Korea Daesong Bank, elle-même affiliée au Bureau 39)⁵⁷ avant que celle-ci ne soit fermée par les autorités de contrôle.

Présence de limousines Mercedes-Benz à Pyongyang

86. Le 15 avril 2012, deux limousines Mercedes-Benz personnalisées ont paradé lors du défilé militaire organisé à Pyongyang pour célébrer le centenaire de la naissance de Kim Il-sung. Les véhicules semblent présenter des analogies avec des modèles récents, en particulier ceux de la classe S-600. Un journaliste a indiqué au Groupe d'experts qu'il avait observé plus de 10 voitures Mercedes-Benz de la classe E-350 stationnées, le 16 avril, en face d'un gymnase de Pyongyang⁵⁸. Le Groupe d'experts a l'intention de recueillir de plus amples informations sur ces véhicules.

Transfert d'ordinateurs et de serveurs informatiques par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

87. Le Groupe d'experts a relevé dans la presse que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a expédié, à une date indéterminée, des ordinateurs et des serveurs informatiques connexes à la République populaire démocratique de Corée. Des documents de l'OMPI secrètement divulgués, qui seraient relatifs à la transaction, portent à croire que le siège de l'OMPI à Genève aurait autorisé le paiement de 52 638 dollars des États-Unis à un fournisseur mais que ce paiement aurait été bloqué par la Bank of America. Ils portent également à croire que l'OMPI,

⁵⁷ Appellation de la Korea Daesong Bank utilisée par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

⁵⁸ Entretien téléphonique d'un membre du Groupe d'experts, le 8 mai 2012, avec un journaliste étranger qui s'était rendu à Pyongyang à la mi-avril 2012.

conseillée par des experts juridiques internes, aurait conclu à la licéité de l'opération. Le Groupe d'experts a l'intention de recueillir de plus amples informations sur cette affaire.

Observation

88. La mise en œuvre de la sanction concernant les articles de luxe demeure très problématique. La plupart des États Membres n'ont pas dressé de listes d'articles de luxe interdits au titre de la sanction alors que le Comité les avait invités à le faire dans leurs rapports, de sorte qu'il est difficile de savoir comment ou si la sanction est mise en œuvre sur le territoire desdits États. Qui plus est, la République populaire démocratique de Corée peut, le cas échéant, tirer parti des divergences entre les listes pour contourner les interdictions imposées dans un État Membre en faisant ses achats dans un autre État – et le Groupe d'experts n'a guère de preuves attestant de l'échange d'informations entre les États Membres sur ce qui pourrait figurer sur ces listes. Tant des résidents de Pyongyang que des visiteurs disent y avoir vu des voitures de luxe. Ils ont également signalé au Groupe d'experts que des articles de luxe importés, authentiques ou contrefaits, y compris des spiritueux onéreux et des produits de beauté, sont largement et ouvertement disponibles à Pyongyang, voire dans d'autres localités du pays. Alors que certains États Membres attestent de la saisie d'articles de luxe, de nombreux renseignements communiqués par des États Membres indiquent que la République populaire démocratique de Corée a réussi à importer ce type d'articles. Toutes ces informations montrent que l'interdiction des articles de luxe n'a réussi à empêcher ni l'élite de la République populaire démocratique de Corée ni la nouvelle classe moyenne de Pyongyang de se procurer de tels articles.

89. La notice d'aide à l'application des résolutions (Note d'information pratique n° 3) du Comité, en date du 5 décembre 2011, donne des orientations en matière de mise en œuvre. Pourtant, les États Membres continuent de signaler au Groupe d'experts qu'ils sont troublés par un manque de coordination en la matière et de lui demander des précisions sur la portée de la sanction.

4. Autres affaires

90. Le 21 décembre 2011, l'Allemagne a fait savoir au Comité qu'en 2009-2010, elle avait enquêté sur un envoi de six moteurs puissants pour navire de mer, qui aurait été effectué en violation des sanctions. Les autorités avaient conclu que rien ne permettait de prouver qu'il y avait eu violation des sanctions. Aucune autre information sur cette affaire n'est disponible à ce stade.

91. Le Japon a communiqué au Groupe d'experts de plus amples informations sur l'expédition illégale, en 2008, de trois rectifieuses cylindriques et d'un multimètre LCR⁵⁹ vers le Myanmar ainsi que sur deux tentatives d'expédition, en 2008 et en 2009, d'un enregistreur automatique de la susceptibilité magnétique en courant continu vers le Myanmar via la Malaisie⁶⁰. Le Japon a informé le Groupe d'experts que, selon des dossiers judiciaires, un résident d'origine coréenne au Japon aurait effectué ces opérations, sur instruction du bureau de Beijing de la New East International Trading Ltd., une société fantôme de la République populaire

⁵⁹ Appareil électrique servant à mesurer l'inductance (L), la capacité (C) et la résistance (R).

⁶⁰ Les poursuites judiciaires ont été achevées au Japon. Voir également le document S/2010/571 (par. 51) et le rapport final de 2011 du Groupe d'experts (par. 87).

démocratique de Corée basée à Hong Kong (et dont le bureau de Pyongyang est désigné par le Japon). Le Groupe d'experts compte demander confirmation à la Chine. Bien que le destinataire déclaré soit la Direction de la planification industrielle du Ministère de l'industrie du Myanmar, les autorités japonaises ont découvert que l'utilisateur final était en fait la Direction des industries de la défense du Myanmar. Les experts affirment que ces biens, de même qu'un article déjà en possession de l'individu en question, peuvent être conjointement utilisés pour fabriquer un système de gyroscope pour missile. De surcroît, le même individu aurait exporté vers le même client du Myanmar, en 2008, quatre grandes unités de climatisation servant au refroidissement d'environnements chauds et humides du type tunnels, à la demande de deux entreprises, dont l'une est basée en République populaire démocratique de Corée⁶¹. Le Japon soupçonnait des entités de la République populaire démocratique de Corée d'avoir aidé l'armée du Myanmar à se procurer des biens à double usage en provenance du Japon.

92. Le Japon a également signalé au Groupe d'experts deux expéditions et une tentative d'expédition de quatre pelles mécaniques en 2009, ainsi que deux tentatives d'expédition de deux camions-citernes en 2007 et 2008⁶². La Shinfung Trading Company Ltd. et la Korea Paekho 7 Trading étaient impliquées dans ces transactions.

Observation

93. Ces affaires donnent des informations utiles sur les techniques utilisées par la République populaire démocratique de Corée pour contourner les résolutions. Dans ces transactions, ce pays a utilisé les mêmes techniques que celles mises en œuvre pour acquérir des articles de luxe interdits en provenance du Japon (voir par. 79 et 80). La République populaire démocratique de Corée s'est servie d'une société commerciale, à l'insu de celle-ci, pour effectuer une fausse déclaration d'exportation au Japon. Deux entités impliquées dans ces transactions ont également été mises en cause dans des exportations illégales d'articles de luxe en provenance du Japon vers la République populaire démocratique de Corée. L'affaire mentionnée au paragraphe 91 donne également à penser que la République populaire démocratique de Corée pourrait servir d'intermédiaire pour faciliter la fourniture de biens à double usage au Myanmar.

D. Interception

1. Généralités : itinéraires empruntés

94. La République populaire démocratique de Corée doit transporter, par voie maritime, aérienne ou terrestre, les articles illicites qu'elle souhaite acheter ou exporter. Dans ses résolutions, le Conseil demande que les cargaisons illicites suspectes soient inspectées. Les possibilités et les difficultés rencontrées lors de l'exécution de cette tâche, qui impose un fardeau particulier sur les États voisins, sont examinées ci-après.

⁶¹ Il y avait deux unités pour 40 000 mètres cubes et deux autres unités pour 20 000 mètres cubes.

⁶² Des poursuites judiciaires sur ces affaires ont été conclues au Japon. Voir aussi l'annexe B du document S/2010/571 et l'annexe B du rapport final de 2011 du Groupe d'experts (les annexes confidentielles ont été transmises séparément au Conseil de sécurité).

95. **Transports maritimes.** Les inspections signalées au Comité concernent la plupart des marchandises transportées par voie maritime. Le Groupe d'experts n'a rien à ajouter aux informations qu'il a fournies sur les capacités de la marine marchande de la République populaire démocratique de Corée aux paragraphes 108 à 113 de son rapport final de 2011. Ce pays doit savoir que ses navires sont surveillés, ce qui pourrait expliquer pourquoi le MV *Light* battait pavillon bélizien (voir par. 51 et 59). Dans presque tous les cas signalés au Comité ou portés à l'attention du Groupe d'experts, la République populaire démocratique de Corée avait procédé au transbordement de marchandises illicites sur des navires exploités par de grandes compagnies maritimes internationales. Comme aucune de ces compagnies ne fait escale dans les ports de la République populaire démocratique de Corée, tous les conteneurs en provenance et à destination de ce pays doivent passer par un centre de transbordement d'un pays voisin dans la région. Depuis 2006, la République populaire démocratique de Corée s'est peu à peu vu refuser l'accès à certains de ces ports⁶³.

96. **Transports aériens.** Le Groupe d'experts a décrit, aux paragraphes 114 à 118 de son rapport final de 2011, le parc d'aéronefs de la République populaire démocratique de Corée, lequel n'a guère changé depuis. Air Koryo aurait exploité des vols réguliers à destination de Koweït de mai à novembre 2011 (on ne sait pas exactement pourquoi ce service a pris fin au bout de six mois à peine) et cette compagnie a également mis en place une liaison avec Kuala Lumpur. Le Groupe d'experts n'a eu connaissance d'aucune autre opération de transport par voie aérienne au cours de la période considérée, mais il a appris que des articles en rapport avec des armes interdites avaient été transportés par avion en 2008 (voir par. 71). Comme dans d'autres cas concernant des marchandises dont le caractère illicite n'était pas manifeste et qui pouvaient échapper à une inspection oculaire sommaire, ces articles avaient été embarqués à bord de vols réguliers.

97. **Transports terrestres.** Au cours de la période considérée, certaines routes conduisant à la frontière avaient été refaites et certaines liaisons ferroviaires réparées. Le trafic routier et ferroviaire transfrontière s'était intensifié. Aucune inspection de cargaisons à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée n'a été signalée au Comité.

2. Interception : difficultés rencontrées

98. Les incidents décrits plus haut dans la section consacrée aux mesures frappant les exportations et les importations viennent corroborer la conclusion du Groupe d'experts en 2011 selon laquelle l'interception de cargaisons interdites dans les mouvements commerciaux internationaux dépend pour beaucoup : a) de la communication de renseignements; b) de l'échange d'informations; c) de la coopération des propriétaires ou exploitants de navires ou aéronefs et des autorités nationales compétentes; et d) des inspections dans les ports d'escale successifs⁶⁴. Le Groupe d'experts a été informé officieusement que certaines inspections n'auraient pas eu lieu sans un échange actif de renseignements entre les États Membres. Il constate en outre que, dans de nombreux États Membres, il est difficile d'assurer la coordination entre les autorités délivrant les licences d'exportation et celles chargées

⁶³ En raison des mesures prises par les pays voisins, l'accès de la République populaire démocratique de Corée aux ports de transbordement est très restreint.

⁶⁴ Voir le rapport final du Groupe d'experts pour 2011, par. 134.

de l'application des lois, qui fondent leurs activités sur des instruments juridiques différents. Dans bien des cas, les systèmes de classement des données douanières ne correspondent pas à ceux utilisés pour le contrôle des exportations – ce qui est une source de confusion – et les formulaires de déclaration en douane ne contiennent pas suffisamment d'informations sur l'utilisation ou l'utilisateur final. Il faut mettre en place un système juridique approprié pour légitimer les inspections. Qui plus est, la coopération entre les secteurs public et privé lors de l'application des sanctions n'est pas toujours sans problème. En outre, les préposés au remplissage des conteneurs ne sont tenus de fournir aux compagnies maritimes que des informations très succinctes sur le contenu, ce qui permet de dissimuler plus facilement la nature véritable des marchandises, de leur expéditeur et de leur origine. Il semble que même les compagnies maritimes les mieux équipées et les plus expérimentées qui semblent vouloir respecter scrupuleusement les lois acceptent parfois de transporter des conteneurs sans vraiment savoir ce qu'ils contiennent.

99. De nombreux services douaniers se servent d'un système de gestion des risques automatisé pour repérer les cargaisons à haut risque. Ce système évalue les menaces en fonction de facteurs tels que l'expéditeur et le destinataire ainsi que la classification des marchandises. Toutefois, dans bien des cas, les informations utilisées pour la gestion des risques étaient falsifiées ou occultées, si bien que les marchandises destinées à la République populaire démocratique de Corée ne déclenchaient aucun signal d'alarme dans le système. Le Groupe d'experts continue d'étudier les instruments créés par des organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale des douanes en vue d'assurer une meilleure détection⁶⁵.

100. Les nouveaux cas de non-respect des sanctions signalés au Comité ou portés à l'attention du Groupe d'experts corroborent l'analyse de ce dernier dont il ressort que la République populaire démocratique de Corée se sert de plus en plus de conteneurs scellés pour le transport de ses exportations illicites. Le pays s'inspire des techniques introduites par les trafiquants de drogue qui intègrent leurs opérations logistiques dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, ces techniques constituant le moyen le plus efficace d'échapper à une surveillance intensive et étroitement coordonnée⁶⁶.

101. Les consultations du Groupe d'experts avec les armateurs et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) confirment combien il est important d'inspecter les conteneurs avant qu'ils ne soient intégrés dans le flux des échanges commerciaux internationaux parce que les chances de détecter par la suite les cargaisons illicites lors des fouilles aléatoires ou routinières des services douaniers sont extrêmement faibles. D'après l'UNODC, sur plus de 500 millions de conteneurs transportés par bateau tous les ans, moins de 2 % sont inspectés.

102. Le Groupe d'experts constate qu'une fois intégrée aux mouvements commerciaux internationaux, une cargaison illicite n'a guère de chances d'être détectée lors des inspections aléatoires et routinières des services douaniers en raison du recours généralisé à la falsification de l'étiquetage et aux déclarations frauduleuses, lesquelles ont pour but de dissimuler l'identité de l'expéditeur. Ces chances sont encore moindres si l'information sur l'origine de la cargaison en République populaire démocratique de Corée est occultée ou falsifiée dans le

⁶⁵ Ibid., par. 136.

⁶⁶ Hugh Griffiths et Michael Jenks, « Maritime transport and destabilizing commodity flows », Policy Paper n° 32 de l'Institut international de recherches pour la paix, de Stockholm, janvier 2012.

premier port de transbordement étranger du fait des multiples couches d'intermédiaires participant aux réexpéditions et des nombreuses modifications apportées aux documents, comme c'est souvent le cas avec la République populaire démocratique de Corée. Lors de certains incidents étudiés, il aurait été impossible, après le transbordement dans le premier port étranger, de distinguer les conteneurs provenant de la République populaire démocratique de Corée et contenant des marchandises illicites des myriades de conteneurs provenant de la région.

E. Mesures frappant les transactions financières

103. Au cours de la période couverte par le présent rapport, aucun État Membre n'a signalé au Comité ni au Groupe d'experts les mesures qu'il avait prises en application de l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) pour geler les avoirs d'entités désignées. Aucun n'a fait part au Comité ni au Groupe d'experts de tentatives visant à tourner les restrictions imposées sur les transactions financières décrites aux paragraphes 18, 19 et 20 de la résolution 1874 (2009).

104. Le Groupe d'experts a collaboré étroitement avec le GAFI à l'élaboration de l'ensemble de recommandations révisées que le Groupe a adoptées en février 2012. Il a ensuite pris part, en coopération avec le GAFI, à la mise en œuvre de ces recommandations, en particulier de la nouvelle recommandation 7 relative au financement de la prolifération (le texte de cette recommandation, de même que celui de la nouvelle recommandation 2, relative à la mise en place d'une coordination appropriée entre les autorités compétentes aux niveaux de la prise des décisions et des opérations, est reproduit à l'annexe VIII). Le GAFI a maintenu la République populaire démocratique de Corée sur sa déclaration publique, ce qui oblige ses membres à prendre des mesures exceptionnelles lors de la réalisation de transactions financières (voir la figure XIII et l'annexe IX pour une mise en garde du Trésor des États-Unis contre les risques). La République populaire démocratique de Corée a contacté le GAFI au début de 2012 en vue de se faire radier de cette déclaration, mais n'a pas encore répondu à la communication l'invitant à étudier les lacunes relevées dans les règlements financiers et à envisager les mesures correctives recommandées par le GAFI.

105. Si, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les États Membres sont tenus de signaler au Comité les inspections de marchandises qu'ils ont effectuées, rien ne les oblige à faire état de leurs enquêtes sur d'éventuels mouvements de fonds illicites et aucun n'a jamais fourni d'informations à ce sujet. Certains ont tout de même communiqué au Groupe d'experts des informations financières confidentielles, notamment sur la participation de certaines banques et l'acheminement de fonds dans le contexte d'enquêtes sur des cas de violations éventuelles des sanctions. Le Groupe d'experts est donc de plus en plus préoccupé par le fait que la République populaire démocratique de Corée a de plus en plus recours aux techniques de blanchiment de capitaux par l'intermédiaire de sociétés écrans ou d'agents qu'elle contrôle pour financer des achats illicites et percevoir le produit des ventes d'armes et d'armes de destruction massive. Le devoir de vigilance habituellement exigé des banques (les procédures renforcées de diligence raisonnable sont obligatoires dans le cas de transactions où les parties identifiées sont des entités de la République populaire démocratique de Corée) risque de ne pas suffire parce que ce pays est passé maître dans l'art de dissimuler ses relations avec des particuliers et des entreprises ou sa participation à des transactions, ou en raison

du manque de transparence concernant les bénéficiaires effectifs, la législation de certains États Membres protégeant ces informations cruciales.

Figure XIII

Extrait de la déclaration publique du GAFI

Juridictions à haut risque et non coopératives

Déclaration publique – 16 février 2012

Paris, le 16 février 2012 – Le Groupe d'action financière internationale (GAFI) est l'organe normatif international chargé de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Afin de protéger le système financier international contre ce type de risques et d'encourager un plus grand respect des normes établies à cette fin, le GAFI a désigné des juridictions présentant des lacunes stratégiques et tente, en collaboration avec elles, de remédier à celles qui posent un risque pour le système financier international.

République populaire démocratique de Corée

Le GAFI demeure préoccupé par le fait que la République populaire démocratique de Corée n'a pas remédié aux graves lacunes constatées dans le dispositif qu'elle a mis en place pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et par la grave menace que cette situation fait peser sur l'intégrité du système financier international. Le GAFI engage instamment la République populaire démocratique de Corée à remédier immédiatement et sérieusement à ces lacunes.

Le GAFI renouvelle l'appel qu'il a lancé à ses membres le 25 février 2011 et exhorte toutes les juridictions à conseiller à leurs institutions financières d'accorder une attention particulière aux relations et transactions commerciales avec la République populaire démocratique de Corée, y compris ses entreprises et institutions financières. Outre l'intensification des activités de surveillance, le GAFI demande à ses membres et prie instamment toutes les juridictions d'appliquer des contre-mesures efficaces pour protéger leur secteur financier contre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme provenant de la République populaire démocratique de Corée. Les juridictions devraient aussi empêcher que les relations avec les correspondants servent à court-circuiter ou à esquiver les contre-mesures et les pratiques d'atténuation des risques, et tenir compte des risques susmentionnés lors de l'examen des demandes des institutions financières de la République populaire démocratique de Corée qui souhaitent ouvrir des antennes et des filiales sur leur territoire.

Le GAFI prend acte des démarches tout récemment effectuées auprès de lui par la République populaire démocratique de Corée et demeure disposé à engager un dialogue direct avec ce pays pour l'aider à remédier aux lacunes observées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

106. Les informations disponibles ne permettent pas au Groupe d'experts de tirer de conclusions générales sur l'efficacité de l'application par les États Membres des restrictions financières imposées par les résolutions portant sur la question. Toutefois, le Groupe d'experts soupçonne que l'interdiction frappant les mouvements illicites de capitaux est probablement appliquée plus efficacement que celle visant les mouvements illicites de marchandises en raison de la mise en œuvre généralisée des recommandations du GAFI et de ses mises en garde contre les graves risques de blanchiment de capitaux inhérents aux transactions financières avec la République populaire démocratique de Corée.

F. Effets non désirés

107. Le Groupe d'experts a surveillé les effets non désirés que l'application des sanctions pouvait avoir sur le plan humanitaire et sur les missions diplomatiques.

108. S'agissant des effets des sanctions sur le plan humanitaire, le Groupe d'experts sait que l'on craint que les régimes de sanctions en général ne nuisent involontairement aux populations civiles. Au paragraphe 172 de son rapport final de 2011, il a fait observer que, ne pouvant se rendre sur place, il ne lui était pas possible d'appliquer les méthodes acceptées pour se pencher sur ce problème qui persiste. Il a consulté des organisations non gouvernementales présentes en République populaire démocratique de Corée et le PAM et ces contacts n'ont fourni aucun élément donnant à penser que les sanctions avaient de quelconques effets non désirés sur le plan humanitaire⁶⁷. Il continuera de suivre cette question.

109. Quant aux missions diplomatiques, le Groupe d'experts a évoqué cette question avec les Ambassadeurs de la Fédération de Russie (13 septembre 2011), de l'Allemagne (9 décembre 2011) et du Royaume-Uni (24 janvier 2012) en poste en République populaire démocratique de Corée, et avec un haut fonctionnaire d'un autre État Membre. L'Ambassadeur de la Fédération de Russie a présenté un exposé devant le Comité le 12 septembre 2011. Lorsqu'il s'est entretenu avec le Groupe d'experts le lendemain, il a mentionné plusieurs aspects des sanctions qui nuisaient aux activités de certaines missions et, en particulier, l'impossibilité de procéder à des transferts de fonds à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée et d'importer des véhicules. Les Ambassadeurs allemand et britannique ont tous deux déclaré que les sanctions ne posaient aucun problème à leur mission.

110. Le Conseil de sécurité a bien précisé au paragraphe 21 de la résolution 1874 (2009) que les interdictions frappant les produits de luxe et le gel des avoirs doivent être appliquées sans préjudice des activités des missions diplomatiques en République populaire démocratique de Corée. Le Groupe d'experts note que les sanctions bilatérales imposées par certains États Membres vont plus loin que les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité, et il ne peut exclure la possibilité que ces sanctions bilatérales soient celles qui causeront des difficultés à certaines missions. Il se peut aussi que certaines entreprises et banques aient décidé de ne pas traiter avec les entités de la République populaire démocratique de Corée (un

⁶⁷ Au septième alinéa du préambule de la résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité souligne que les mesures imposées ne visent pas à avoir des conséquences humanitaires négatives pour la population civile.

représentant d'une organisation non gouvernementale présente à Pyongyang a déclaré que son concessionnaire automobile avait reçu de son siège pour instructions de refuser toute transaction avec le pays). Les résolutions du Conseil de sécurité ne contiennent aucune disposition permettant de remettre en question des décisions commerciales de cette nature. Le Groupe d'experts est disposé à apporter une assistance au Comité sur ce point.

VII. Désignation de marchandises, d'entités et de particuliers

111. Le présent rapport a été établi peu après que le Comité, agissant conformément aux instructions qu'il avait reçues du Conseil de sécurité dans la déclaration de son président (S/PRST/2012, par. 13), eut désigné trois entités et actualisé les listes de marchandises visées. Ces mesures ont été prises en application des recommandations détaillées présentées par les membres du Comité et de la recommandation formulée par le Groupe d'experts concernant la désignation de trois nouvelles entités à l'issue des enquêtes qu'il avait menées. Le Groupe d'experts ne souhaite pas proposer de nouvelles désignations à ce stade mais prévoit de le faire en temps opportun.

112. Les entités désignées sont connues sous des noms très divers. La prolifération de prête-noms montre que la République populaire démocratique de Corée n'a aucun mal à les créer. En fait, elle crée probablement des prête-noms pour les entités participant à des transactions commerciales illicites plus vite que le Comité ne les désigne. S'il est facile pour des particuliers d'user de faux passeports et d'arborer différents noms, les systèmes de contrôle de visas biométriques peuvent permettre d'établir plus aisément la véritable identité du détenteur d'un passeport. Ces systèmes – dont l'utilisation n'est pas universelle – conviennent peut-être mieux pour désigner des particuliers que pour désigner des entités.

113. Plusieurs États Membres et l'Union européenne ont désigné des entités et particuliers autres que ceux désignés par le Comité (voir annexe X). Certains jouent un rôle important dans les programmes en rapport avec les armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et les missiles balistiques ou dans le transfert d'armes à destination ou en provenance du pays. Les motifs justifiant des désignations autonomes semblent être fondés sur des critères analogues à ceux énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité.

VIII. Recommandations

114. Les recommandations du Groupe d'experts portent sur des questions qui ont surgi au cours de ses travaux pendant la période considérée et sur des problèmes qui persistent. C'est pourquoi certaines d'entre elles reprennent celles qui ont été formulées en 2011 et mettent l'accent sur des mesures qui, de l'avis du Groupe, amélioreront sensiblement l'application des sanctions. On trouvera dans le corps du présent rapport des informations générales sur l'origine du nombre de ces recommandations.

Recommandation 1

Les États Membres qui se conforment à l'obligation qui leur est faite d'inspecter, de saisir et de détruire des cargaisons doivent prendre à leur charge toutes dépenses occasionnées par ces opérations, et ne disposent pas toujours des compétences ni de l'assistance techniques requises à cette fin. Ces opérations peuvent aussi entraîner des frais de stockage et de destruction ou donner lieu à des actions en justice. En outre, ce processus représente généralement pour eux un très lourd fardeau sur le plan administratif.

Le Comité, avec le concours du Groupe d'experts, devrait tenir compte des difficultés financières et techniques que les opérations d'inspection, de saisie et de destruction posent aux États Membres et rechercher des solutions susceptibles d'y remédier.

Recommandation 2

Il n'existe actuellement aucune directive précise pour la destruction des articles saisis à la suite d'une inspection. Le Groupe d'experts recommande que ce point soit précisé.

Le Comité devrait établir, avec le concours du Groupe d'experts, une note d'information pratique sur la destruction des articles saisis.

Recommandation 3

Malgré l'obligation de faire rapport « rapidement », il arrive que les États Membres présentent leur rapport longtemps après la réalisation des inspections. Il se peut que ces retards soient dus à des contraintes ou procédures judiciaires internes, mais il serait néanmoins utile que, dans ces cas-là, les États Membres informent le Comité qu'une inspection a eu lieu et qu'un rapport complet lui sera présenté dès que possible.

Le Comité devrait établir, avec le concours du Groupe d'experts, une note d'information pratique, recommandant de présenter, dans toute la mesure possible, les rapports trois mois au plus tard après la réalisation d'une inspection. Dans les cas où, pour des raisons juridiques ou autres, les États Membres ne sont pas en mesure de respecter ce délai, le Comité devrait les inviter à lui adresser une notification dans laquelle ils indiqueraient qu'une inspection a été réalisée et qu'un rapport complet serait présenté dès que possible.

Recommandation 4

Plusieurs États Membres, ayant des traditions juridiques différentes, ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils n'avaient pas pu présenter un rapport sur les inspections ou du moins un rapport complet, parce qu'ils risqueraient ainsi de compromettre les procédures judiciaires engagées à la suite d'inspection. Le Groupe d'experts estime que la convocation d'une réunion, où les avocats intéressés, y compris les avocats de l'ONU, procéderaient à un échange de vues, pourrait contribuer à régler ce problème. Pour sa part, il est disposé à aider à organiser une telle rencontre. D'autres régimes de sanctions pourraient rencontrer le même problème.

Le Comité devrait organiser, avec le concours du Groupe d'experts, une réunion où les conseillers juridiques des services douaniers et d'autres autorités judiciaires et services chargés de veiller au respect de la loi dans les administrations nationales pourraient examiner les problèmes rencontrés par les États Membres lorsqu'ils doivent présenter des rapports complets sans compromettre pour autant les procédures judiciaires en cours, et rechercher des solutions à ces problèmes.

Recommandation 5

Les États Membres sont tenus de signaler les cas où des cargaisons ont été interceptées mais non d'informer le Comité lorsque eux-mêmes ou une entité sur leur territoire empêche la commission d'une violation, par exemple en refusant un permis d'exportation ou une commande suspecte. Toutefois, des informations à ce sujet seraient extrêmement utiles.

Le Comité devrait diffuser, avec le concours du Groupe d'experts, une note d'information pratique invitant les États Membres à informer le Comité de toute tentative de violation portée à leur attention qui a été mise en échec sans qu'une inspection ait eu lieu.

Recommandation 6

Bien qu'il ait été demandé aux États Membres d'inspecter les cargaisons illicites suspectes à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée depuis l'adoption de la résolution 1718 (2006), ceux-ci n'ont pas été tenus de présenter de rapport sur les inspections, les saisies et la destruction de cargaisons avant l'adoption de la résolution 1874 (2009). Une liste des inspections effectuées entre ces deux résolutions serait très utile au Groupe d'experts car elle lui permettrait de mieux connaître les cas de non-respect des sanctions et de mieux comprendre les méthodes auxquelles a recouru la République populaire démocratique de Corée pour tourner les sanctions.

Les États Membres devraient fournir au Comité ou au Groupe d'experts toutes les informations dont ils disposent sur les cas de non-respect des sanctions et les tentatives visant à les tourner après l'adoption de la résolution 1718 (2006) et avant l'adoption de la résolution 1874 (2009).

Recommandation 7

Conformément à la recommandation du GAFI concernant l'imposition de sanctions financières ciblées visant à lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive, les pays sont tenus de prendre des mesures pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité visant à prévenir, éliminer et empêcher la prolifération de ces armes et leur financement. Cette recommandation met l'accent sur les mesures de prévention exceptionnelles requises pour empêcher l'acheminement de fonds ou d'autres avoirs vers les auteurs de cette prolifération ou les activités de prolifération elles-mêmes. Le GAFI demande aux pays de désigner un organe juridique à cette fin ou de désigner les autorités nationales compétentes chargées d'assurer l'application de ces mesures. Il estime que les pays devraient exiger que les institutions financières et les entreprises ou professions non financières désignées signalent aux autorités compétentes tous les avoirs gelés ou

mesures prises en application des interdictions énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les tentatives de transaction.

Le Comité devrait envisager de faire savoir aux États Membres que lui-même et le Groupe d'experts sont des autorités compétentes compte tenu des responsabilités qui leur ont été confiées dans les résolutions du Conseil de sécurité de veiller à la mise en œuvre des sanctions, et engager vivement les États Membres à leur signaler dans les 90 jours les cas de non-respect ou les mesures prises en application des interdictions frappant le secteur financier, qui sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité, y compris les tentatives de transaction.

Recommandation 8

À l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, les États Membres sont tenus de geler les fonds qui sont la propriété de personnes ou d'entités désignées ou de personnes ou entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions, ou apportant un appui aux programmes illicites de la République populaire démocratique de Corée. Les entretiens que le Groupe d'experts a eus avec les États Membres donnant à penser que certains ne savent pas exactement ce que recouvrent les expressions « personnes ou entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions » et « apportant un appui », il recommande que des éclaircissements soient apportés à ce sujet.

Le Comité devrait établir, avec le concours du Groupe d'experts, une note d'information pratique précisant le sens des expressions « apportant un appui » et « des personnes ou entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions » figurant à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006).

Recommandation 9

Le Groupe d'experts a organisé des rencontres avec différents États Membres et groupes régionaux pour faire mieux connaître les résolutions et les sanctions, mais les tâches administratives liées à ce travail de sensibilisation lui prend énormément de temps et il serait plus rationnel de faire appel à des spécialistes pour l'organisation de telles rencontres.

Le Comité devrait charger le Groupe d'experts d'engager un ou plusieurs organismes de son choix pour s'acquitter des tâches administratives liées à l'organisation d'activités de sensibilisation et l'aider à mobiliser des fonds à cette fin.

Recommandation 10

Il importe que les États Membres aient le sentiment que les efforts qu'ils font pour assurer l'application des sanctions sont appréciés. À l'heure actuelle, il n'est pas accusé réception des rapports que les pays présentent au Conseil de sécurité; ce qui risque d'être mal interprété. En effet, certains États Membres ont même demandé au Groupe d'experts si tous les membres du Conseil de sécurité appuyaient sans réserve les résolutions adoptées.

Le Comité devrait charger le Groupe d'experts de répondre aux États Membres qui envoient des rapports sur l'application des sanctions au Conseil de sécurité.

Recommandation 11

Au paragraphe 87 du présent rapport, le Groupe d'experts note que l'OMPI a fait part de ses préoccupations au sujet de la livraison d'ordinateurs à la République populaire démocratique de Corée. Il serait sage d'inviter les organismes et institutions des Nations Unies concernés à consulter le Comité au sujet de leurs activités concernant ce pays, comme certains l'ont fait.

Le Comité devrait établir, avec le concours du Groupe d'experts une communication invitant les organismes et institutions des Nations Unies concernés à faire part au Comité de leurs activités afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux résolutions pertinentes.

Recommandation 12

Au paragraphe 19 du présent rapport, le Groupe d'experts indique qu'il procède avec d'autres groupes à des échanges, qui montrent bien qu'il y aurait tout intérêt à instituer des communications et une coopération plus formelles et plus systématiques entre les groupes d'experts et autres groupes analogues, par exemple les groupes de suivi. Il est arrivé que des États Membres aient reçu la visite d'un groupe d'experts peu avant celle d'un autre et toutes les parties auraient gagné à ce que ces visites soient regroupées. Dans certains cas, les groupes d'experts sont informés de la tenue de conférences intéressantes auxquelles ont participé d'autres groupes une fois que celles-ci ont pris fin.

Le Conseil de sécurité devrait inviter les coordonnateurs des divers groupes d'experts et groupes analogues à mettre en place un mécanisme de coordination pour échanger des idées sur les pratiques optimales, les projets de voyage et les activités futures d'intérêt plus général afin d'optimiser l'impact des travaux des groupes d'experts et d'utiliser au mieux les ressources financières de l'ONU.

Annex I

Map of main launch sites and nuclear complex, Democratic People's Republic of Korea



Annex II

Imagery of the Yongbyon nuclear complex

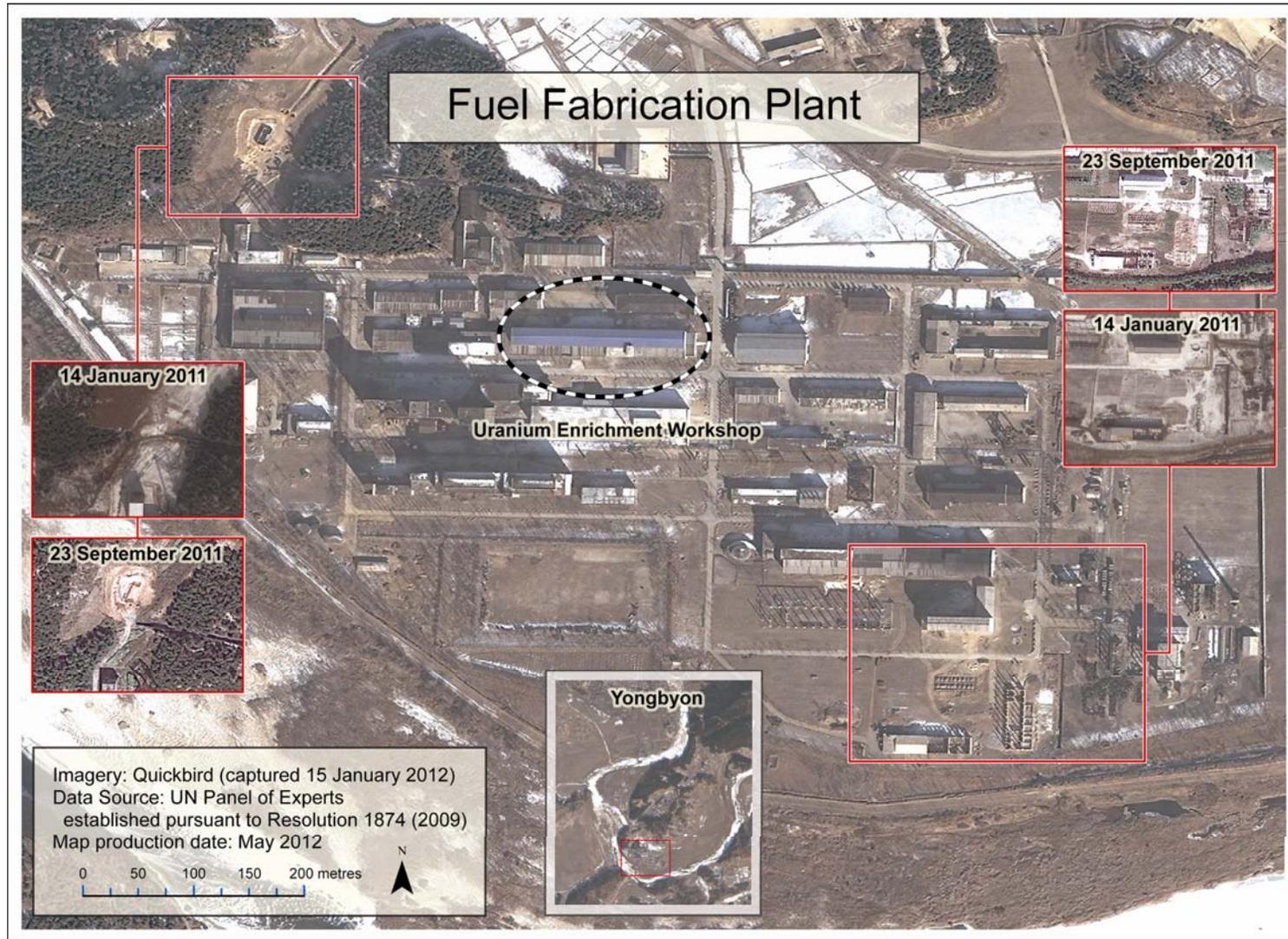


Map No. 4483.2
May 2012

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex III

Imagery of the fuel fabrication plant



Map No. 4483.3
May 2012

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex IV

Imagery of the 5-MWe reactor and light water reactor construction site



Map No. 4483.4
May 2012

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex V

Imagery of Tongchang-ri (Sohae launch site)



Map No. 4483.5
May 2012

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex VI

Imagery of Musudan-ri (Tonghae launch site)



Map No. 4483.6
May 2012

Department of Field Support
Cartographic Section

Annex VII

Items designated by Member States as luxury goods^a

Items	Member States									
	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
Live animals			Pure-bred horses							
Food items	Caviar, Crustaceans (all), e.g. rock lobsters, abalone, molluscs and aquatic invertebrates, e.g. oyster in any form	Gourmet foods and ingredients, lobster	Caviar and caviar substitutes; truffles and preparations thereof	Beef, fillets of tunas, caviar and caviar substitutes	Caviar and its substitutes, chocolate, crustaceans, molluscs, aquatic invertebrates and goods containing these species, honey and its derivatives, tuna, toothfish, salmon and goods containing these species				Caviar and caviar substitutes prepared from fish eggs	
Alcoholic beverages	Wine, spirits (all kinds)	Alcoholic beverages	High-quality wines (including sparkling wines), spirits and spirituous beverages	Alcoholic beverages	Alcoholic beverages	Alcoholic beverages (wines, ethyl alcohol, spirituous liquors and other alcoholic beverages)	Cognac, wines and other liquors for more than 5,000 rubles	Wines and spirits	Wines and spirits	Alcoholic beverages (wine, beer, ales and liquor)
Tobacco and tobacco products	Tobacco products	Cigarettes	High-quality cigars and cigarillos	Tobacco	Tobacco			Cigars	Cigars	Tobacco and tobacco products
Cosmetics, fashion accessories	Cosmetics (all), perfumes and toilet waters	Perfume	Luxury perfumes, toilet waters and cosmetics,	Make-up, perfumes	Cosmetics, perfumes	Cosmetics (perfumes, cosmetics, including	Perfumes for more than 5,000 rubles	Perfumes and cosmetics	High-quality perfumes, high-quality personal care	Cosmetics, including beauty and make-up,

Member States

Items	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
			including beauty and make-up products				foundations and manicure-related, and pedicure-related products)		and beauty products	perfumes and toilet waters
Apparel, leather and fur items	Apparel and clothing accessories, furs, leather travel goods	Designer clothing and accessories, furs	High-quality garments, clothing accessories and shoes (regardless of their material); High-quality leather, saddlery and travel goods, handbags and similar articles	Leather bags, clothes and others, fur skins and artificial fur manufactures	Designer clothing, deer velvet, fur products and leather bags and clothes	Leather goods (trunks, suit-cases, cosmetic cases, executive cases, briefcases, satchels, and other similar bags, handbags, pockets or other products that may be carried in handbags, clothing and accessories), fur items (fur clothing, accessories, and other fur products)	Fur production for more than 250,000 rubles	Fur products; leather bags and clothes	High-quality apparel and clothing accessories, high-quality shoes, high-quality leather	Apparel and fashion items (leather articles, silk skins and artificial furs, fashion accessories: leather travel goods, vanity cases, binocular and camera cases, handbags, wallets, silk scarves, designer clothing: leather apparel and clothing accessories)
Ceramic and glass/tableware	Drinking glasses (lead crystal)		Cutlery or precious metal or plated or clad with precious metal; high-quality tableware of porcelain,	Drinking glasses of lead crystal	Bone china, crystal glassware				Cutlery, gold, silver or platinum plated	Tableware of porcelain or bone china, items of lead crystal

Items	Member States									
	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
Jewellery, precious/semi-precious articles	Silver, gold, jewellery, precious and semi-precious stones (including diamonds and pearls), precious metals	Jewellery, gems, precious metals	china, stone or earthenware or fine pottery; high-quality lead crystal glassware Pearls, precious and semi-precious stones, articles of pearls, jewellery, gold or silversmith articles	Jewellery, precious metals, precious metalwork	Jewellery, precious metals, precious and semi-precious stones, and articles made from them	Pearls and jewellery (natural or hatchery pearls, diamonds, jewellery, silver, gold, gilded products, white gold, white gold-plated products, ornaments and their accessories, products that contain jewellery)	Jewellery made of gold, platinum, diamonds and other precious stones for more than 50,000 rubles	Precious jewellery	Pearls, precious and semi-precious stones, jewellery and silverware	Jewellery (jewellery with pearls, gems, precious and semi-precious stones (including diamonds, sapphires, rubies and emeralds), jewellery of precious metal or of metal clad with precious metal) gems and precious metals (gold, silver, platinum, diamonds, precious and semi-precious stones (including sapphires, rubies and emeralds))

Member States

Items	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
Electronic items	Consumer electronics (televisions, videos, DVD players, PDAs, laptops, MP3 players — and any other relevant exports), electronic entertainment/software	Computers, televisions and other electronic devices	High-end electronic items for domestic use; high-end electrical/electronic or optical apparatus for recording and reproducing sound and images	Portable information devices, audiovisual instruments and software	Computers, audiovisual equipment (for example CD players and DVD players), data or software (for example films, music, or both, recorded or stored on CDs or DVDs), and things on which data or software is or may be recorded or stored, mobile telephones, portable information and media devices (for example, personal digital assistants (PDAs) and MP3 players or other digital audio players)		Electronic goods (transmitter products for radio or televisions, cameras, digital cameras, and videocassette recorders, monitors, projectors, and related products excluding television transmitter products)	Plasma televisions; personal digital musical players	High-quality consumer electronic devices	Electronic items (flat-screen, plasma or LCD panel televisions or other video monitors or receivers (including high-definition televisions), and any television larger than 29 inches, DVD players, PDAs, personal digital music players, *computer laptops) ^b
Photographic/cinematic items	Photographic equipment		See electronic items	Camera and cinematographic instruments	Cameras and movie equipment		Optical instruments (cameras, movie cameras and projectors for movies)		High-quality electronic and optical image recording and reproducing equipment	

Items	Member States									
	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
Clocks and watches	Watches and clocks	Watches	Luxury clocks and watches and their parts	Wristwatches and other watches	Wristwatches	Timepieces (wristwatches, pocket watches, and other wearable timepieces)	Wristwatch for more than 50,000 rubles	Watches of metal clad with a precious metal	High-quality watches and clocks	Luxury watches (wrist, pocket, and other with a case of precious metal or of metal clad with precious metal)
Musical instruments			High-quality musical instruments	Musical instruments	Musical instruments	Musical instruments (pianos, harpsichords, and other stringed keyboard instruments, string instruments, wind instruments, electronic musical instruments)		Musical instruments	High-quality musical instruments	Musical instruments
Vehicles, aircraft, vessels and other transport equipment	Automobiles and other vehicles to transport people, yachts and pleasure craft	Private aircraft	Luxury vehicles for transport of persons on earth, air or sea, as well as their accessories and spare parts	Motor cars, motorcycles, motorboats, yachts and others	Cars, motorcycles, snowmobiles, motorboats, yachts, aircraft, and their parts and accessories	Automobiles (passenger cars and other vehicles, motorcycles and bicycles or sidecars with assistant motors), vessels (yachts, other vessels for excursion or exercise, boats	Motorcars for more than 3,000,000 rubles	Luxury cars; luxury motorboats and yachts	Luxury vehicles for air, road and water transport as well as parts and accessories to	Transportation items (yachts and other aquatic recreational vehicles (such as jet skis), *1luxury automobiles (and motor vehicles): automobiles and other motor vehicles

Items	Member States									
	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
							with paddles, and canoes)			to transport people [other than public transport] including station wagons, racing cars, snowmobiles, and motorcycles, personal transportation devices [segways])
Sports items	Sports equipment	Sporting goods	Articles and equipment for skiing, golf, diving and water sports		Sporting goods and equipment					Recreational and sports equipment
Works of art, collector pieces and antiques	Works of art (all)		Coins and banknotes, not being legal tender; works of art, collectors' pieces and antiques	Works of art, collectors' pieces and antiques	Works of art, collectors' pieces and antiques	Artwork and curios (collections and specimens, curios)		Works of art, collectors' pieces and antiques	Coin (other than the legal tender), works of art, collectors' pieces and antiques	Works of art (including painting, original sculptures and statuary), antiques (more than 100 years old), and collectible items, including rare coins and stamps

Items	Member States									
	Australia	Canada	European Union, Monaco, Norway, San Marino	Japan	New Zealand	Republic of Korea	Russian Federation	Singapore	Switzerland	United States
Other	Fountain pens, carpets		Hand-knotted carpets, hand-woven rugs and tapestries; articles and equipment for billiard, automatic bowling, casino games and games operated by coins or banknotes	Carpets, fountain pens	Carpets and tapestries, designer furniture, fountain pens	Carpeting goods (carpeting products and other textile carpets)		Carpets	Handmade carpets, hand-woven tapestries	Designer fountain pens, rugs and tapestries

^a As at 30 April 2012. Member States are invited to report to the Panel any required change or update.

^b United States luxury items list (provisional): categories of items with an asterisk will be exempted from the general denial if they are being imported by legitimate organizations involved in humanitarian relief efforts, other internationally sanctioned efforts, or as items in the interest of the United States Government.

Annex VIII

Excerpts from the FATF 40 Recommendations, February 2012

Recommendations on international standards on combating money-laundering and the financing of terrorism and proliferation

The FATF Recommendations set out the essential measures that countries should have in place to: identify the risks, and develop policies and domestic coordination; pursue money laundering, terrorist financing and the financing of proliferation; apply preventive measures for the financial sector and other designated sectors; establish powers and responsibilities for the competent authorities (e.g., investigative, law enforcement and supervisory authorities) and other institutional measures; enhance the transparency and availability of beneficial ownership information of legal persons and arrangements; and facilitate international cooperation.

Combating terrorist financing is a very significant challenge. An effective AML/CFT system, in general, is important for addressing terrorist financing, and most measures previously focused on terrorist financing are now integrated throughout the Recommendations, therefore obviating the need for the Special Recommendations. However, there are some Recommendations that are unique to terrorist financing, which are set out in Section C of the FATF Recommendations. These are: Recommendation 5 (the criminalisation of terrorist financing); Recommendation 6 (targeted financial sanctions related to terrorism & terrorist financing); and Recommendation 8 (measures to prevent the misuse of non-profit organisations). The proliferation of weapons of mass destruction is also a significant security concern, and in 2008 the FATF's mandate was expanded to include dealing with the financing of proliferation of weapons of mass destruction. To combat this threat, the FATF has adopted a new Recommendation (Recommendation 7) aimed at ensuring consistent and effective implementation of targeted financial sanctions when these are called for by the United Nations Security Council.

Recommendation 2: National cooperation and coordination

Countries should have national AML/CFT policies, informed by the risks identified, which should be regularly reviewed, and should designate an authority or have a coordination or other mechanism that is responsible for such policies. Countries should ensure that policy-makers, the financial intelligence unit (FIU), law enforcement authorities, supervisors and other relevant competent authorities, at the policymaking and operational levels, have effective mechanisms in place which enable them to cooperate, and, where appropriate, coordinate domestically with each other concerning the development and implementation of policies and activities to combat money laundering, terrorist financing and the financing of proliferation of weapons of mass destruction.

Recommendation 7: Targeted financial sanctions related to proliferation

Countries should implement targeted financial sanctions to comply with United Nations Security Council resolutions relating to the prevention, suppression and disruption of proliferation of weapons of mass destruction and its financing. These resolutions require countries to freeze without delay the funds or other assets of, and to ensure that no funds and other assets are made available, directly or indirectly, to or for the benefit of, any person or entity designated by, or under the authority of, the United Nations Security Council under Chapter VII of the Charter of the United Nations.

Annex IX

Financial risks identified by the Department of the Treasury of the United States of America



Department of the Treasury Financial Crimes Enforcement Network

Advisory

FIN-2009-A002

Issued: June 18, 2009 (Amended December 18, 2009)

Subject: North Korea Government Agencies' and Front Companies' Involvement in Illicit Financial Activities

The Financial Crimes Enforcement Network ("FinCEN") is issuing this advisory to supplement information previously provided¹ regarding the involvement by Democratic People's Republic of Korea ("North Korea") government agencies and front companies in illicit activities. The U.N. Security Council has recently adopted a resolution containing new provisions, including a call for enhanced monitoring of financial transactions, to prevent the financing of North Korea's nuclear, ballistic missile, and other weapons of mass destruction (WMD)-related programs or activities. The Security Council's action, combined with the potential that North Korea will attempt to evade these financial measures, illustrates the increased risk that North Korea and North Korean entities, as well as individuals acting on their behalf, pose to the international financial system and financial institutions worldwide.

On June 12, 2009, the U.N. Security Council adopted Resolution 1874, condemning North Korea's May 25 nuclear test and calling upon member states to prevent the provision of financial services or any financial or other assets or resources that could contribute to North Korea's nuclear, ballistic missile, or other WMD-related programs or activities. These provisions were adopted in addition to pre-existing obligations imposed by U.N. Security Council Resolution ("UNSCR") 1718, adopted in 2006, to, among other things, freeze the assets of designated North Korean individuals and entities involved in nuclear, ballistic missile, and other WMD-related programs or activities.² UNSCR 1874 includes additional measures beyond the asset freeze in UNSCR 1718 by calling upon states to prevent North Korea from accessing financial services to facilitate transactions related to its nuclear, ballistic missile, and other WMD-related programs or activities. It also bans financial transactions related to the sales of all arms and related materiel, except for the export of small arms and light weapons and related materiel to North Korea.³ For example, UNSCR 1874 calls upon member states to prevent the provision of financial services by financial institutions within their jurisdictions, and by those institutions' overseas branches,

¹ See "Guidance to Financial Institutions on the Provision of Banking Services to North Korean Government Agencies and Associated Front Companies Engaged in Illicit Activities," December 13, 2005. www.fincen.gov/statutes_regs/guidance/html/advisory.html

² For details on UN member states obligations, see Resolution 1718 (2006), Adopted by the Security Council on 14 October 2006. www.un.org/docs/sc

³ See UNSCR 1874 (2009), ¶¶ 9, 10, 18. www.un.org/docs/sc.

that could contribute to North Korea's nuclear, ballistic missile, and other WMD-related programs or activities. In addition, UNSCR 1874 demands that North Korea immediately comply with UNSCR 1718, which includes a ban on the transfer of luxury goods to North Korea.

The U.N. Security Council's adoption of specific financial measures to address this conduct reinforces long-standing Treasury Department concerns regarding North Korea's involvement, through government agencies and associated front companies, in financial activities in furtherance of a wide range of illicit activities. These activities include currency counterfeiting, drug trafficking, and the laundering of related proceeds. FinCEN has previously noted such conduct, most recently in 2007.⁴ The Treasury Department remains especially concerned about the use of deceptive financial practices by North Korea and North Korean entities, as well as individuals acting on their behalf. Such deceptive practices may include North Korean clients' suppression of the identity and location of originators of transactions; their practice of arranging for funds transfers via third parties; repeated bank transfers that appear to have no legitimate purpose; and routine use of cash couriers to move large amounts of currency in the absence of any credible explanation of the origin or purpose for the cash transactions.

In light of the financial measures in UNSCR 1718 and UNSCR 1874, and the use of deceptive financial practices by North Korea and North Korean entities, as well as individuals acting on their behalf, to hide illicit conduct, FinCEN advises all U.S. financial institutions to take commensurate risk mitigation measures. FinCEN notes that with respect to correspondent accounts held for North Korean financial institutions, as well as their foreign branches and subsidiaries, there is now an increased likelihood that such vehicles may be used to hide illicit conduct and related financial proceeds in an attempt to circumvent existing sanctions. Financial institutions should apply enhanced scrutiny to any such correspondent accounts they maintain, including with respect to transaction monitoring. Furthermore, because the prohibition in UNSCR 1718 on North Korea's procurement of luxury goods continues to apply, financial institutions should continue to ensure they are not providing financial services for such North Korean procurement. In order to assist in applying such enhanced scrutiny, a list of North Korean banks is included below. The Treasury Department encourages financial institutions worldwide to take similar precautions.

In addition, Treasury is concerned that in an attempt to evade U.N. Security Council Resolution provisions, North Korea may increasingly rely on cash transactions. All financial institutions should remain vigilant regarding attempts by North Korean customers to make large cash deposits into new or existing accounts, as well as the associated risk of the passing of counterfeit currency. The Treasury Department remains concerned about North Korean production and distribution of high-quality counterfeit U.S. currency. The U.S. government is ready to assist with the investigation of North Korean counterfeiting of U.S. currency wherever it is detected.

⁴ Finding that Banco Delta Asia S.A.R.L. is a Financial Institution of Primary Money Laundering Concern, 70 Fed. Reg. 55214 (September 15, 2005). www.fincen.gov/statutes_regs/patriot/pdf/finding_banco.pdf Imposition of Special Measure Against Banco Delta Asia, Including Its Subsidiaries Delta Asia Credit Limited and Delta Asia Insurance Limited, as a Financial Institution of Primary Money Laundering Concern, 72 Fed. Reg. 12730 (March 14, 2007). www.fincen.gov/statutes_regs/patriot/pdf/bda_final_rule.pdf

For assistance with counterfeit U.S. currency-related investigations, please contact your local U.S. Secret Service office.⁵

Consistent with the standard for reporting suspicious activity as provided for in 31 C.F.R. part 103, if a U.S. financial institution knows, suspects, or has reason to suspect that a transaction involves funds derived from illegal activity or that a customer has otherwise engaged in activities indicative of money laundering, terrorist financing, or other violation of federal law or regulation, the financial institution shall then file a Suspicious Activity Report. Separately, FinCEN reminds financial institutions that Executive Order 13382 of June 28, 2005, requires the blocking of all property and interests in property, within the United States or in the possession or control of U.S. persons, of certain individuals and entities. Further information can be obtained from the website of the Office of Foreign Assets Control of the U.S. Treasury Department.⁶

NORTH KOREAN BANKS⁷

Below is a list of some North Korean banks as taken from public and commercially available information. This is not meant to be a comprehensive list and is provided for ease of reference only. For the purposes of this advisory, financial institutions should take independent steps as necessary to ensure sufficient awareness of their entire exposure to North Korean financial transactions regardless of the financial institution conducting the transactions.

Amroggang Development Bank
 Bank of East Land
 Central Bank of the Democratic People's Republic of Korea
 Credit Bank of Korea
 Dae-Dong Credit Bank
 First Credit Bank⁸
 Foreign Trade Bank of the Democratic People's Republic of Korea
 Hana Banking Corporation Ltd.
 The International Industrial Development Bank
 Korea Joint Bank (KBJ)
 Korea Daesong Bank
 Korea Kwangson Banking Corp
 Korea United Development Bank
 Koryo Commercial Bank Ltd.
 Koryo Credit Development Bank
 Kungang Bank (added December 18, 2009)
 North East Asia Bank
 Tanchon Commercial Bank

⁵ A complete list of U.S. Secret Service field offices and overseas offices can be found at http://www.secretservice.gov/field_offices.shtml

⁶ See www.ustreas.gov/offices/enforcement/ofac

⁷ Each of these banks is headquartered in Pyongyang, North Korea. However, this advisory applies to all North Korean bank branches, within North Korea or abroad.

⁸ This should not be confused with First Credit Bank located in Los Angeles, CA, USA.

Annex X

List of autonomous designations^a

A. Entities

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Address(es)</i>
1 Bank of East Land	United States of America European Union	Facilitated financial weapons-related transactions for Green Pine Associated (entity designated by the 1718 Committee, 02.05.2012) and the Reconnaissance General Bureau in a manner that circumvents sanctions.	– Dongbang Bank – Tongbang U'nhaeng – Tongbang Bank	PO Box 32, BEL Building, Jonseung-Dung, Moranbong District, Pyongyang, North Korea
2 Global Interface Company Inc.	United States of America	Owned or controlled by Alex H. T. Tsai, who provided, or attempted to provide, financial, technological or other support for, or goods or services in support of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).	Trans Scientific Corp.	– 9F-1, No. 22, Hsin Yi Rd., Sec. 2, Taipei, Taiwan – 1st Floor, No. 49, Lane 280, Kuang Fu S. Road, Taipei, Taiwan Business Registration Document Number: 12873346 (Taiwan)
3 Hesong Trading Corporation	Australia European Union Japan United States of America	Subsidiary of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).		Pyongyang, North Korea
4 Kohas AG	Australia Japan United States of America	Ties to Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).		Route des Arsenaux 15, Fribourg, FR 1700, Switzerland; C.R. No. CH-217.0.135.79-4 (Switzerland)
5 Korea Complex Equipment Import Corporation	Australia European Union Japan United States of America	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).		Rakwon-dong, Pothonggang District, Pyongyang, North Korea

^a As at 30 April 2012. This list is for information only and does not necessarily reflect all of the autonomous designations made by Member States. The entries are a compilation of those provided by Member States. Not all designating Member States provide rationale. New entries to this list since 30 April 2011 are shaded for reference.

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Address(es)</i>
6 Korea Daesong Bank	United States of America European Union	Owned or controlled by Office 39 of the Korean Workers' Party.	– Choson Taesong Unhaeng – Taesong Bank	Segori-dong, Gyongheung St., Potonggang District, Pyongyang, Korea, North SWIFT/BIC KDBK KP PY (Korea, North); Phone: 850 2 381 8221; Phone: 850 2 18111 ext. 8221; Fax: 850 2 381 4576; Telex: 360230 and 37041 KDP KP; TGMS daesongbank; E-mail: kdb@co.chesin.com
7 Korea Daesong General Trading Corporation	United States of America European Union	Owned or controlled by Office 39 of the Korean Workers' Party.	– Daesong Trading – Daesong Trading Company – Korea Daesong Trading Company – Korea Daesong Trading Corporation	Pulgan Gori Dong 1, Potonggang District, Pyongyang City, Korea, North; Phone: 850 2 18111 8204/8208 Phone: 850 2 381 8208/4188 Fax : 850 2 381 4431/4432 E-mail: daesong@co.chesin.com
8 Korea International Chemical Joint Venture Company	Australia European Union Japan United States of America	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).	– Choson International Chemicals Joint Operation Company – Chosun International Chemicals Joint Operation Company – International Chemical Joint Venture Corporation – Korea International Chemicals Joint Operation Company – Korea International Chemical Joint Venture Corp.	– Hamhung, South Hamgyong Province, North Korea – Man gyongdae-kuyok, Pyongyang, North Korea – Mangyungdae-gu, Pyongyang, North Korea

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Address(es)</i>
9 Korea Kwangson Banking Corp. (KKBC)	United States of America European Union	Provide financial services in support of both Tanchon Commercial Bank (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009) and Korea Hyoksin Trading Corporation (entity designated by the 1718 Committee, 16.07.2009).		Jungson-dong, Sungri Street, Central District, Pyongyang, North Korea
10 Korea Kwangsong Trading Corporation	Australia European Union Japan United States of America	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).		Rakwon-dong, Pothonggang District, Pyongyang, North Korea
11 Korea Pugang Mining and Machinery Corporation ltd	European Union	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).		
12 Korea Pugang Trading Corporation	Australia Japan United States of America	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).		Rakwon-dong, Pothonggang District, Pyongyang, North Korea
13 Korea Ryongwang/Ryengwang Trading Corporation	Australia Japan United States of America European Union	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).	Korean Ryengwang Trading Corporation	Rakwon-dong, Pothonggang District, Pyongyang, North Korea
14 Korea Ryonha Machinery Joint Venture Corporation	Australia European Union Japan United States of America	Subsidiary of Korea Ryonbong General Corporation (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).	– Korea Ryenha Machinery J/V Corporation; – Chosun Yunha Machinery Joint Operation Company; – Chosun Yunha Machinery J.V. Corporation – Ryonha Machinery Joint Venture Corporation	– Central District, Pyongyang, North Korea; – Mangyungdae-gu, Pyongyang, North Korea; – Mangyongdae District, Pyongyang, North Korea
15 Korea Taesong Trading Company	United States of America European Union	Subsidiary of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).		Pyongyang, North Korea

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Address(es)</i>
	Union			
16 Korea Tonghae Shipping Company	Japan	Known to have been a major ship-owner of DPRK vessels, engaging in export-import of materials and transfers of passengers using their ships, and associated with the illegal exports of WMD-related goods and equipment and etc. from Japan to the DPRK.		
17 Moksong Trading Corporation	United States of America	Engaged in proliferation activities.		
18 Munitions Industry Department	United States of America European Union	Responsible for overseeing activities of the DPRK's military industries, including the Second Economic Committee and KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009). This includes overseeing the development of DPRK's nuclear and ballistic missiles programmes.	Military Supplies Industry Department	Pyongyang, North Korea
19 Office 39	United States of America European Union	Controls a number of entities inside DPRK and abroad through which it conducts numerous illicit activities including the production, smuggling and distribution of narcotics. Office 39 has also been involved in the attempted procurement and transfer to DPRK of luxury goods, particularly the failed attempt to purchase two luxury yachts (case reported to the 1718 Committee in July 2009).	<ul style="list-style-type: none"> – Office #39 – Office No. 39 – Bureau 39 – Central Committee – Third Floor Division 39 	<ul style="list-style-type: none"> – Second KWP Government Building (Korean — CH'O'NGSA), Chungso'ng, Urban Town (Korean — DONG), Chung Ward, Pyongyang, North Korea – Chung-Guyok (Central District), Sosong Street, Kyongrim-Dong, Pyongyang, North Korea – Changgwang Street, Pyongyang, North Korea
20 Ponghwa Hospital	Japan	A special hospital which provides medical services to high-ranking party members, government officials and their families, known to have been engaged in research of microbe and associated with the illegal exports of WMD-related goods and equipment from Japan to the DPRK.		
21 Pyongyang Informatics Centre	Japan	Known to have been engaged in developing computer software programs for government organizations, equipped with training facilities for programmers, and associated with the illegal export of WMD-related goods and equipment and etc. from Japan to the DPRK.	– Pyongyang Information Center	

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Address(es)</i>
22 Second Academy of Natural Sciences	United States of America European Union	Responsible for research and development of DPRK/s advanced weapons systems, including missiles and probably nuclear weapons. Uses a number of subordinate organizations, including Korean Tangun Trading Corporation (entity designated by the 1718 Committee, 16.07.2009).	– 2nd Academy of Natural Sciences – Che 2 Chayon Kwahak-Won – Academy of Natural Sciences – Chayon Kwahak-Won – National Defense Academy – Kukpang Kwahak-Won – Second Academy of Natural Sciences Research Institute (SANSRI)	Pyongyang, North Korea
23 Second Economic Committee	United States of America European Union	The Second Economic Committee is responsible for overseeing the production of DPRK's ballistic missile. It also directs the activities of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).		Kangdong, North Korea
24 Sino-Ki	United States of America	Engaged in proliferation activities.		
25 Sobaeksu United Corp.	European Union	State-owned company, involved in research into, and the acquisition of, sensitive products and equipment. It possesses several deposits of natural graphite, which provide raw material for two processing facilities which, inter alia, produce graphite blocks that can be used in missiles.	Sobaeksu United Corp.	
26 The Reconnaissance General Bureau	United States of America European Union	Trades in conventional arms and controls the DPRK conventional arms firm Green Pine Associated Corporation (entity designated by the 1718 Committee, 02.05.2012), which is responsible for approximately half of the arms and related materiel exported by the DPRK and has taken over many of the activities of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).	– Chongch'al Ch'ongguk – RGB – KPA Unit 586	– Hyongjesan-Guyok, Pyongyang, North Korea – Nungrado, Pyongyang, North Korea

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Address(es)</i>
27 Tosong Technology Trading Corporation	Australia European Union Japan United States of America	Subsidiary of KOMID (entity designated by the United Nations, 24.04.2009).		Pyongyang, North Korea
28 Trans Merits Co. Ltd.	United States of America	Subsidiary of Global Interface Company Inc. and managed by Alex H. T. Tsai, who provided, or attempted to provide, financial, technological or other support for, or goods or services in support of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).		1F, No. 49, Lane 280, Kuang Fu S. Road, Taipei, Taiwan Business Registration Document Number: 16316976 (Taiwan)
29 Yongbyon Nuclear Research Centre	European Union	Research centre that has taken part in the production of military-grade plutonium; centre maintained by the General Bureau of Atomic Energy (entity designated by the 1718 Committee, 16.07.2009).		

B. Individuals

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Identifying information</i>
1 CHANG Song-taek	European Union	Member of the National Defence Commission. Director of the Administrative Department of the Korean Workers' Party.	JANG Song-Taek	Date of birth: 2.2.1946 or 06.02.1946 or 23.02.1946 (North Hamgyong province) Passport number (as of 2006): PS 736420617
2 CHON Chi Bu	European Union	Member of the General Bureau of Atomic Energy (entity designated by the 1718 Committee, 16.07.2009), former technical director of Yongbyon.		
3 CHU Kyu-Chang	European Union	First Deputy Director of the Defence Industry Department (ballistics programme), Korean Workers' Party, Member of the National Defence Commission.	JU Kyu-Chang	Date of birth: between 1928 and 1933
4 HYON Chol-hae	European Union	Deputy Director of the General Political Department of the People's Armed Forces (military adviser to Kim Jong Il)		Year of birth: 1934 (Manchuria, China)
5 JON Il-chun	European Union	New Director of "Office 39" of the Central Committee of the Workers' Party, which is involved in proliferation financing (replaced KIM Tong-un).		Date of birth: 24.8.1941
6 JON Pyong-ho	European Union	Secretary of the Central Committee of the Korean Workers' Party, Head of the Central Committee's Military Supplies Industry Department controlling the Second Economic Committee of the Central Committee, member of the National Defence Commission.		Year of birth: 1926
7 KIM Tong-myong	United States of America European Union	Acts on behalf of Tanchon Commercial Bank (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009). Also played a role in managing Amroggang Development Banking Corporation (entity designated by the 1718 Committee, 02.05.2012)	Kim Tong Myong Kim Chin-so'k Kim Jin Sok	Year of birth: 1964
8 KIM Tong-un	European Union	Former Director of "Office 39" of the Central Committee of the Workers' Party, which is involved in proliferation financing.		Year of birth: 1936 Passport number: 554410660

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Identifying information</i>
9 KIM Yong-chol	United States of America European Union	Chief of the Reconnaissance General Bureau which trades in conventional arms and controls the DPRK conventional arms firm Green Pine Associated Corporation (entity designated by the 1718 Committee, 02.05.2012) responsible for approximately half of the arms and related materiel exported by the DPRK and has taken over many of the activities of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).	Kim Yong-Chol Kim Young-Chol Kim Young-Cheol Kim Young-Chul	Date of birth: circa 1947 Alt. date of birth: circa 1946 Location: Pyongan-Pukto, North Korea
10 KIM Yong-chun	European Union	Deputy Chairman of the National Defence Commission, Minister for the People's Armed Forces, special adviser to Kim Jong Il on nuclear strategy.	Young-chun	Date of birth: 04.03.1935
11 O Kuk-Ryol	European Union	Deputy Chairman of the National Defence Commission, supervising the acquisition abroad of advanced technology for nuclear and ballistics programmes.		Year of birth: 1931 (Jilin Province, China)
12 PAEK Se-bong	European Union	Chairman of the Second Economic Committee which is responsible for overseeing the production of DPRK's ballistic missile. It also directs the activities of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).		Year of birth: 1946
13 PAK Jae-gyong	European Union	Deputy Director of the General Political Department of the People's Armed Forces and Deputy Director of the Logistics Bureau of the People's Armed Forces (military adviser to Kim Jong Il).	Chae-Kyong	Year of birth: 1933 Passport number: 554410661
14 PAK To-Chun	European Union	Member of the National Security Council, in charge of arms industry and reported as commanding the office for nuclear energy		Date of birth: 09.03.1944 (Jagang, Rangrim)
15 PYON Yong Rip	European Union	President of the Academy of Science involved in weapons of mass destruction-related biological research.	Yong-Nip	Date of birth: 20.09.1929 Passport number: 645310121 (issued on 13.09.2005)
16 RYOM Yong	European Union	Director of the General Bureau of Atomic Energy (entity designated by the 1718 Committee, 16.07.2009), in charge of international relations.		
17 SO Sang-kuk	European Union	Head of the Department of Nuclear Physics, Kim Il Sung University.		

<i>Names</i>	<i>Designated by</i>	<i>Rationale</i>	<i>Alias(es)</i>	<i>Identifying information</i>
18 SU Lu-chi	United States of America	Alex H. T. Tsai's wife, who provided, or attempted to provide, financial, technological or other support for, or goods or services in support of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009). Lu-Chi Su is an officer in Global Interface Company Inc. and Trans Merits Co. Ltd. and is directly involved in the companies' operations.	Lu-Chi Tsai Su	Date of birth: 08.08.1945 POB: Tainan, Taiwan Passport Number: 131134049 (Taiwan)
19 STEIGER Jakob	Australia Japan United States of America	President of Kohas AG	STEIGER Jakob	Date of birth: 27 April 1941 (Altstätten, SG, Switzerland)
20 TSAI Alex H. T.	United States of America	Provided, or attempted to provide, financial, technological or other support for, or goods or services in support of KOMID (entity designated by the 1718 Committee, 24.04.2009).	Hsein Tai Tsai	Date of birth: 08.08.1945 (Tainan, Taiwan) Passport Number: 131134049 (Taiwan)

Annex XI

List of the Panel's meetings

Below is a list of participation by the Panel in conferences, seminars, forums and meetings during the reporting period, listed by document number of the report to the Committee (which can be slightly different from date order).

Activities through reporting date

2011

Conference: The 12th International Export Control Conference, Singapore, 24-26 May 2011.

Meeting: Meetings with non-governmental experts, Beijing, 30 May-1 June 2011.

Seminar: Promoting the Global Instruments of Non-Proliferation and Disarmament: The United Nations and the Nuclear Challenge, New York, 31 May 2011.

Meeting: Consultations with the Government of Japan, Tokyo, 25-26 July 2011.

Meeting: Consultations with the Government of the Republic of Korea, Seoul, 27 July-1 August 2011.

Forum: The Korean Global Forum 2011, Seoul, 31 August-2 September 2011.

Conference: The International Military Operations and Law Conference, Brisbane, Australia, 5-8 September 2011.

Meeting: Intersessional meeting of the Financial Action Task Force, Paris, 7-9 September 2011.

Roundtable: Tracking North Korea's Ballistic Missiles Sales: Implications for the Missile Technology Control Regime, George Washington University, Elliot School of International Affairs, Washington, D.C., 13 September 2011.

Forum: A Changing North Korea? A trip report, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington, D.C., 14 September 2011.

Seminar: 2012 Nuclear Security Summit — The Korean Twist, the Korea Economic Institute, Washington, D.C., 28 September 2011.

Meeting: Meeting with Dr. Siegfried Hecker, Stanford University, California, United States, 29 September 2011.

Seminar: The Evolution of Threat Reduction: From Cooperative to Coercive?, Center for International and Security Studies at Maryland Forum, Washington, D.C., 29 September 2011.

Meeting: Meetings with Korea experts, University of California, Berkeley, United States, 30 September 2011.

Meeting: Briefing on arms and ammunition, Washington, D.C., and Martinsburg, West Virginia, United States, 5-6 October 2011.

Meeting: Meeting with United Kingdom officials, Foreign and Commonwealth Office, London, 10 October 2011.

Meeting: Meeting of the Non-Proliferation Directors Group, Paris, 11 October 2011.

Seminar: Political Changes in 2012: Implications for Northeast Asian Regional Security, Northeast Asia Future Forum, Washington, D.C., 22 September 2011.

Meeting: Meeting with the International Atomic Energy Agency, Vienna, 13 October 2011.

Meeting: Meeting with the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization Preparatory Commission, Vienna, 13-14 October 2011.

Meeting: Meeting with the United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna, 13-14 October 2011.

Meeting: Meeting with various experts on proliferation finance, Washington, D.C., 17-19 October 2011.

Seminar: The Security & Strategic Trade Management Academy, Center for International Trade and Security, University of Georgia, Athens, United States, 19-21 October 2011.

Meeting: Financial Action Task Force, Working Group and Plenary Meetings, Paris, 23-28 October 2011.

Conference: Tenth United Nations — Republic of Korea Joint Conference on Disarmament and Non-Proliferation Issues, Jeju Island, Republic of Korea, 7-8 November 2011.

Meeting: Centre for Non-Proliferation and Nuclear Security, Seoul, 9 November 2011.

Meeting: Institute for Peace and Cooperation, Seoul, 10 November 2011.

Conference: 14th Meeting of the Council for Security Cooperation in Asia Pacific Study Group on Countering the Proliferation of Weapons of Mass Destruction in the Asia Pacific, Hanoi, 18-19 November 2011.

Conference: Annual Conference of the European Association for Forwarding Transport Logistics and Customs Services, Brussels, 17 November 2011.

Meeting: Meeting with Japanese officials and experts on export control and the Korean peninsula issues, Tokyo, 24 November-2 December 2011.

Conference: The 8th Asian Senior-Level Talks on Non-Proliferation (ASTOP VIII), Tokyo, 1 December 2011.

Meeting: Consultations with the Government of France, Paris, 5-6 December 2011.

Meeting: Consultations with the Government of Germany, Berlin, 7-8 December 2011.

Meeting: The 5th Annual Container Programme Meeting, organized by the World Customs Organization and the United Nations Office on Drugs and Crime, Brussels, 5-7 December 2011.

Meeting: Consultations with the Government of Austria, Vienna, 10-13 December 2011.

Conference: Challenges of the Nuclear Non-Proliferation Regime, organized by Wilton Park, Steyning, United Kingdom, 12-16 December 2011.

Meeting: Consultations with the Government of Switzerland, Berne, 14-16 December 2011.

Meeting: Consultations with the Government of the Republic of the Congo, Brazzaville, 12-16 December 2011.

Meeting: Consultations with the Government of Canada, Ottawa, 19 December 2011.

2012

Meeting: Consultations with the Government of Greece, Athens, 10-12 January 2012.

Meeting with the International Atomic Energy Agency, Vienna, 13 January 2012.

Meeting: Financial Action Task Force Plenary, Paris, 9-13 January 2012.

Forum: DPRK Economic Forum at the US-Korea Institute, Johns Hopkins School of International Advanced Studies, Washington, D.C., 19 January 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Japan, Tokyo, 30 January 2012.

Conference: Defence Exports Asia-Pacific Conference on Compliance with United Nations Security Council resolutions banning arm trades with North Korea, Singapore, 31 January-2 February 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Mongolia, Ulaanbattar, 15-16 February 2012.

Seminar: 19th Asian Export Control Seminar, Tokyo, 6-10 February 2012.

Meeting: Financial Action Task Force Plenary, Paris, 13-17 February 2012.

Seminar: Combating Destabilizing Arms Transfers via Air, organized by SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute), Kyiv, 1-2 March 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Greece, Athens, 5 March 2012.

Seminar: Seminar on the Control of Trade in Conventional Arms, organized by the Thomas More Institute, Paris, 6-8 March 2012.

Meeting: Council for the Security Cooperation in the Asia Pacific, Study Group on Countering the Proliferation of Weapons of Mass Destruction in the Asia Pacific, Sydney, Australia, 6-7 March 2012.

Meeting: Association of Southeast Asian Nations, Regional Forum's Inter-Sessional Meeting on Non-Proliferation and Disarmament, Sydney, Australia, 8-9 March 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Australia, Canberra, 13 March 2012.

Roundtable: North Korea, Sanctions Implementation and the Changing Situation, at the Council on Foreign Relations, Washington, D.C., 14 March 2012.

Meeting with representatives of the Nuclear Policy Program, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C., 27 March 2012.

Meeting with the Organization for the Prohibition of Chemical Weapons, The Hague, 10 April 2012.

Meeting: Consultations with the Government of the United Kingdom, London, 10 April 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Italy, Rome, 11-13 April 2012.

Meeting: Consultations with the Government of the Republic of Korea, Seoul, 11-13 April 2012.

Seminar: Implementing Sanctions: Prospects and Problems, organized by the International Institute for Strategic Studies, Singapore, 12-13 April 2012.

Conference: World Customs Organization Global AEO (Authorized Economic Operator), Seoul, 17-19 April 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Guatemala, Guatemala City, 26-27 April 2012.

Meeting: Consultations with the Government of El Salvador, San Salvador, 30 April 2012.

Planned forthcoming activities

Conference: Financing of Proliferation of Weapons of Mass Destruction, organized by the Government of Korea, Seoul, 17-18 May 2012.

Seminar: Implementing Sanctions: Prospects and Problems, organized by the International Institute for Strategic Studies, Nairobi, 23-24 May 2012.

Meeting: Consultations with the Government of Brazil, Brasilia, 1 June 2012.
